



Conseil Départemental du Gers

Procès-verbal

Réunion du 24 juin 2022

Compte Administratif

Les Conseillers Départementaux du Gers

CANTONS	CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX
ADOUR-GERSOISE	SARNIGUET Chantal
	CASTETS René
ARMAGNAC-TENAREZE	ESPERON Patricia
	GABAS Michel
ASTARAC-GIMONE	CASALE Françoise
	SALERS Jean-Pierre
AUCH-1	DEJEAN-DUPEBE Chantal
	AURORA Michaël
AUCH-2	DUMONT Charline
	SAMALENS Jérôme
AUCH-3	BONNE Camille
	DASTE-LEPLUS Cathy
BAÏSE-ARMAGNAC	LANAVE Elodie
	BRET Philippe
FEZENSAC	LAFON Emeline
	DESENLIS Benoît
FLEURANCE-LOMAGNE	BOUE Charlette
	GENDRE Bernard
GASCOGNE-AUSCITAINE	KSAZ Bernard
	TOISON Lydie
GIMONE-ARRATS	DUPOUY Philippe
	ROZIS LE BRETON Hélène
GRAND-BAS-ARMAGNAC	GOUANELLE Vincent
	TINTANE Isabelle
LECTOURE-LOMAGNE	BALLENGHIEN Xavier
	MANISSOL Valérie
L'ISLE-JOURDAIN	DUCARROUGE Christine
	LARROQUE Francis
MIRANDE-ASTARAC	DUPOUEY Francis
	SALLES Céline
PARDIAC-RIVIERE-BASSE	BARROUILLET Nathalie
	CASTET Gérard
VAL DE SAVE	COT Jean-Pierre
	RIBES Yvette



GIMONE-ARRATS

Philippe DUPOUY

*Président
du Conseil
Départemental*



ADOUR-GERSOISE

Chantal SARNIGUET



ADOUR-GERSOISE

René CASTETS



**ARMAGNAC-
TENAREZE**

Patricia ESPERON



**ARMAGNAC-
TENAREZE**

Michel GABAS



ASTARAC-GIMONE

Françoise CASALE

7^{ème} Vice-Présidente



ASTARAC-GIMONE

Jean-Pierre SALERS



AUCH 1

**Chantal DEJEAN-
DUPEBE**



AUCH 1

Michaël AURORA



AUCH 2

Charline DUMONT



AUCH 2

Jérôme SAMALENS

6^{ème} Vice-Président



AUCH 3

Camille BONNE



AUCH 3

**Cathy DASTE-
LEPLUS**

9^{ème} Vice-Présidente



BAÏSE-ARMAGNAC

Elodie LANAVE



BAÏSE-ARMAGNAC

Philippe BRET



FEZENSAC

Emeline LAFON



FEZENSAC
Benoît DESENLIS



**FLEURANCE-
LOMAGNE**
Charlette BOUE
3^{ème} Vice-Présidente



**FLEURANCE-
LOMAGNE**
Bernard GENDRE
2^{ème} Vice-Président



**GASCOGNE-
AUSCITAINE**
Lydie TOISON



**GASCOGNE-
AUSCITAINE**
Bernard KSAZ
10^{ème} Vice-Président



GIMONE-ARRATS
**Hélène ROZIS LE
BRETON**



**GRAND-BAS-
ARMAGNAC**
Isabelle TINTANE



**GRAND-BAS-
ARMAGNAC**
**Vincent
GOUANELLE**



**LECTOURE-
LOMAGNE**
Valérie MANISSOL



**LECTOURE-
LOMAGNE**
Xavier BALLENGHIEN



L'ISLE-JOURDAIN
**Christine
DUCARROUGE**



L'ISLE-JOURDAIN
Francis LARROQUE



MIRANDE-ASTARAC
Céline SALLES
1^{ère} Vice-Présidente



**MIRANDE-
ASTARAC**
Francis DUPOUEY
8^{ème} Vice-Président



**PARDIAC-RIVIERE-
BASSE**
**Nathalie
BARROUILLET**
5^{ème} Vice-Présidente



**PARDIAC-RIVIERE-
BASSE**
Gérard CASTET



VAL DE SAVE
Yvette RIBES



VAL DE SAVE
Jean-Pierre COT
4^{ème} Vice-Président

Composition de la Commission Permanente

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
- Président	M. Philippe DUPOUY
- 1 ^{ère} vice-présidente	Mme Céline SALLES
- 2 ^{ème} vice-président	M. Bernard GENDRE
- 3 ^{ème} vice-présidente	Mme Charlette BOUÉ
- 4 ^{ème} vice-président	M. Jean-Pierre COT
- 5 ^{ème} vice-présidente	Mme Nathalie BARROUILLET
- 6 ^{ème} vice-président	M. Jérôme SAMALENS
- 7 ^{ème} vice-présidente	Mme Françoise CASALÉ
- 8 ^{ème} vice-président	M. Francis DUPOUEY
- 9 ^{ème} vice-présidente	Mme Cathy DASTE-LEPLUS
- 10 ^{ème} vice-président	M. Bernard KSAZ
- 1 ^{er} membre	Mme Lydie TOISON
- 2 ^{ème} membre	M. Jean-Pierre SALERS
- 3 ^{ème} membre	Mme Hélène ROZIS LE BRETON
- 4 ^{ème} membre	M. Gérard CASTET
- 5 ^{ème} membre	Mme Chantal DEJEAN-DUPÈBE
- 6 ^{ème} membre	M. Philippe BRET
- 7 ^{ème} membre	Mme Yvette RIBES
- 8 ^{ème} membre	M. Michaël AURORA
- 9 ^{ème} membre	Mme Elodie LANAVE
- 10 ^{ème} membre	M. Camille BONNE
- 11 ^{ème} membre	Mme Charline DUMONT
- 12 ^{ème} membre	M. Xavier BALLENGHIEN
- 13 ^{ème} membre	Mme Isabelle TINTANÉ
- 14 ^{ème} membre	M. Michel GABAS
- 15 ^{ème} membre	Mme Patricia ESPÉRON
- 16 ^{ème} membre	M. Vincent GOUANELLE
- 17 ^{ème} membre	Mme Valérie MANISSOL
- 18 ^{ème} membre	M. Francis LARROQUE
- 19 ^{ème} membre	Mme Christine DUCARROUGE
- 20 ^{ème} membre	M. Benoit DESENLIS
- 21 ^{ème} membre	Mme Émeline LAFON
- 22 ^{ème} membre	M. René CASTETS
- 23 ^{ème} membre	Mme Chantal SARNIGUET

Composition des commissions organiques

(25 janvier 2022)

1ère Commission : SOLIDARITE, SANTE ET PROTECTION

<u>Présidente</u>	Charlette BOUÉ
<u>Vice-Présidentes</u>	Elodie LANAVE, dépendance et alzheimer Hélène ROZIS LE BRETON, insertion Chantal DEJEAN-DUPÈBE, enfance Yvette RIBES, handicap
<u>Membres</u>	Charline DUMONT Bernard KSAZ Céline SALLES Jérôme SAMALENS Patricia ESPERON Emeline LAFON Valérie MANISSOL Chantal SARNIGUET

2ème Commission : TRANSITION ECOLOGIQUE, SOLIDARITES POUR LES TERRITOIRES ET CROISSANCE VERTE

<u>Présidente</u>	Céline SALLES
<u>Vice-Présidents</u>	Jean-Pierre SALERS, énergies renouvelables Philippe BRET, transition écologique Hélène ROZIS LE BRETON, solidarités pour les territoires
<u>Membres</u>	Camille BONNE Gérard CASTET Jean-Pierre COT Cathy DASTE-LEPLUS Charline DUMONT Xavier BALLENGHIEN René CASTETS Emeline LAFON Francis LARROQUE

3ème Commission : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, INGENIERIE TERRITORIALE ET NOUVELLES MOBILITES

<u>Président</u>	Jean-Pierre COT
<u>Vice-Présidents</u>	Gérard CASTET, infrastructures de transport Philippe BRET, ingénierie territoriale Lydie TOISON, nouvelles mobilités
<u>Membres</u>	Michaël AURORA Camille BONNE Charline DUMONT Francis DUPOUEY Jean-Pierre SALERS René CASTETS Patricia ESPERON Vincent GOUANELLE Francis LARROQUE

4ème Commission : EDUCATION, COLLEGES ET JEUNESSE

<u>Président</u>	Jérôme SAMALENS
<u>Vice-Présidentes</u>	Yvette RIBES, occitan Charline DUMONT, jeunesse
<u>Membres</u>	Charlette BOUÉ Françoise CASALÉ Cathy DASTE-LEPLUS Bernard GENDRE Céline SALLES Christine DUCARROUGE Valérie MANISSOL Chantal SARNIGUET Isabelle TINTANE

5ème Commission : CULTURE ET TOURISME

<u>Présidente</u>	Nathalie BARROUILLET
<u>Vice-Présidente</u>	Françoise CASALÉ, tourisme et relations avec la Région Occitanie
<u>Membres</u>	Camille BONNE Cathy DASTE-LEPLUS Chantal DEJEAN-DUPEBE Charline DUMONT Bernard KSAZ Yvette RIBES Xavier BALLENGHIEN Benoit DESENLIS Vincent GOUANELLE Chantal SARNIGUET

6ème Commission : AGRICULTURE, ALIMENTATION, EAU

<u>Président</u>	Bernard GENDRE
<u>Vice-Présidents</u>	Jean Pierre COT, agriculture Cathy DASTE-LEPLUS, alimentation et PAT Gérard CASTET, eau
<u>Membres</u>	Nathalie BARROUILLET Chantal DEJEAN-DUPÈBE Francis DUPOUEY Céline SALLES René CASTETS Emeline LAFON Francis LARROQUE Isabelle TINTANE

7ème Commission :	DEMOCRATIE CITOYENNE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EDUCATION POPULAIRE
--------------------------	--

<u>Présidente</u>	Cathy DASTE-LEPLUS
<u>Vice-Présidents</u>	Camille BONNE, sport Hélène ROZIS LE BRETON, démocratie citoyenne et budget participatif
<u>Membres</u>	Nathalie BARROUILLET Françoise CASALE Charline DUMONT Yvette RIBES Jérôme SAMALENS Xavier BALLENGHIEN Benoit DESENLIS Christine DUCARROUGE Patricia ESPERON

8ème Commission :	FINANCES, PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, RESSOURCES HUMAINES
--------------------------	--

<u>Président</u>	Bernard KSAZ
<u>Rapporteure</u>	Lydie TOISON
<u>Vice-Présidente</u>	Céline SALLES, patrimoine départemental et ressources humaines
<u>Membres</u>	Michaël AURORA Cathy DASTE-LEPLUS Bernard GENDRE Jean-Pierre SALERS Jérôme SAMALENS Benoit DESENLIS Christine DUCARROUGE Michel GABAS Valérie MANISSOL

Commission préparatoire aux travaux de la Commission Permanente
--

<u>Président</u>	Philippe DUPOUY
<u>Rapporteure</u>	Céline SALLES
<u>Vice-Président</u>	Bernard GENDRE
<u>Membres</u>	Nathalie BARROUILLET Charlette BOUÉ Francoise CASALÉ Jean-Pierre COT Cathy DASTE-LEPLUS Francis DUPOUEY Bernard KSAZ Jérôme SAMALENS Benoit DESENLIS Christine DUCARROUGE Michel GABAS Isabelle TINTANE

Procès-verbal de la séance

Conseil Départemental – Séance du 24 juin 2022
Compte Administratif

• **VERBATIM**

1 – Solidarité, santé et protection

p. 7

2 – Transition écologique, solidarités pour les territoires et
croissance verte

p. 15

3 – Infrastructures de transport, ingénierie territoriale
et nouvelles mobilités

p. 27

4 – Education, collèges et jeunesse

p. 31

5 – Culture et tourisme

p. 35

6 – Agriculture, alimentation, eau

p. 37

7 – Démocratie citoyenne, sport, vie associative
et éducation populaire

p. 41

8 – Finances, patrimoine départemental,
ressources humaines

p. 53

• **RAPPORTS**

• **DELIBERATIONS**

Verbatim

1 - Solidarité, santé et protection

p. 7

- 12B00** - Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Les Jardins d'Agapé (Rafraichissement des chambres).
- 12B01** - Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Résidence Alliance (Rafraichissement des chambres).
- 12B02** - Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD MONT ROYAL (rénovation toiture).
- 12B03** - Modalités de la participation du Conseil Départemental à l'achat de modules informatiques par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le cadre de la dématérialisation.
- 12B04** - Mise en place des mesures issues du décret n°2022-739 du 28 avril 2022 (extension du périmètre d'application de la revalorisation salariale des salariés des établissements publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et handicapées).
- 12B05** - Mise en place des mesures issues du décret n°2022-740 du 28/04/2022 (revalorisation salariale SAAD Territoriaux, SAAD associatifs et SAAD privés commerciaux).
- 12B06** - Mise en place des mesures issues du décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 (dotation complémentaire de + 3 € aux SAAD et mécanismes de compensation par la CNSA du tarif plancher).
- 12B07** - Subventions de fonctionnement et d'investissement aux organismes œuvrant dans le domaine social.
- 12C00** - Rapport d'exécution 2021 du Contrat Départemental Prévention et Protection de l'Enfance (CDPPE) - projet d'avenant 2022.

- 12C01** - Projet de convention Caisse Allocations Familiales (CAF)- Conseil Départemental du Gers dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité.
- 12D00** - Avenant à la subvention globale élargie 2018 - 2020 du Fonds Social Européen.
- 12E00** - Accord pour l'habitat inclusif.
- 12E01** - Convention FEPEM/Département relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap.
- 12E02** - Création d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).
- 12E03** - Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : Remise gracieuse de dettes
- 12E04** - Dispositif de Téléassistance - actualisation des tarifs et du barème d'intervention de l'aide sociale.
- 12E05** - Modification du Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS).
- 12F00** - Contractualisation avec l'État sur l'action sociale : rapport annuel d'exécution du Plan Pauvreté pour 2021/22.

2 – Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

p. 15

- 24L00** - Politique départementale de l'habitat du Gers 2022-2028.
- 24L01** - Avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADIL 32 et le CAUE du Gers dans le cadre du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG).
- 24L02** - Convention de fonctionnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers au titre de l'année 2022.
- 24L03** - Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Gascogne
- 24L04** - Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL 32 - subvention de fonctionnement 2022.
- 24L05** - Partenariat "Gers Energies Renouvelables".
- 24N00** - Forêt départementale - création d'un Comité de Pilotage.

24N01 - Forêt départementale : proposition de programmation de travaux au titre de l'année 2022.

24N02 - Forêt Départementale - proposition d'additif à l'état d'assiette 2022.

3 – Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

p. 27

34M00 - Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap : modifications du règlement départemental.

34M01 - Voirie Départementale : vente et régularisations d'emprises.

34M02 - Voirie départementale : conventions pour la réalisation d'opérations conjointes entre le Département et les Communes ou leurs groupements.

34M03 - RD953 - Confection de joints de chaussée sur l'ouvrage d'art sur l'Arrats : Convention de travaux entre le Département du Gers et le Département du Tarn-et-Garonne.

34M04 - Voie Verte de l'Armagnac : groupement de commandes avec la commune d'Eauze concernant la fourniture et la pose de candélabres solaires.

34M05 - Ouvrages d'art : participation au développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve via la charte Dolmen.

34T00 - Dispositifs d'accompagnement financier aux projets des collectivités "Gers 2030" : programmation 2022 du Fonds Départemental de Développement (F2D), de la Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) / 1ère programmation de la Dotation Départementale Rurale (DDR)

4 – Education, collèges et jeunesse

p. 31

43H00 - Appel à projet numérique éducatif 2022/2023.

43H01 - Poursuite de l'expérimentation relative à la dotation de PC portables pour les classes de 6ème au collège de Plaisance.

43K00 - Subventions culture et langue occitanes au titre de l'année 2022.

- 43K01** - Report de l'échéance de remboursement de prêts attribués à deux étudiants.
- 43R00** - Collège du Fezensaguet de Mauvezin : utilisation par les collégiens de la piscine municipale de Mauvezin.
- 43R01** - Collège d'Eauze-Cazaubon : mise à disposition de locaux intercommunaux pour les collégiens pendant la pause méridienne.
- 43R02** - Participation financière du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement des collèges publics et privés à recrutement interdépartemental du Gers pour l'année scolaire 2021-2022
- 43R03** - Subventions de fonctionnement à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) pour 2022.
- 44N00** - Collège Louise Michel à L'Isle-Jourdain : quitus à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) Occitanie pour l'opération d'extension du Service de Restauration Collective.

5 - Culture et tourisme

p. 35

- 53K00** - Programmation culturelle 2022 de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées - Flaran.
- 53K01** - Subvention aux associations culturelles au titre de l'année 2022.
- 53K02** - Subventions aux écoles de musique au titre de l'année 2022.
- 53K03** - Subventions aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant au titre de l'année 2022.
- 53K04** - Demande de subvention de l'Association des Anciens du Corps Franc Pommès pour la première phase du projet de création du "Chemin de l'étoile noire".

- 64L00** - Institution Adour : bilan des aides versées en 2021 et présentation du programme d'actions prévisionnel 2022.
- 64L01** - Programme départemental 2022 d'aides en matière de Gestion des Milieux Aquatiques : 1ère partie.
- 64L02** - Avis du Département du Gers pour l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour.
- 64L03** - Arbre et Paysage 32 : subvention 2022 et convention de partenariat.
- 64L04** - Arbre et Paysage 32 : aide au programme de plantation de haies 2022.
- 64L05** - Opérations d'installation de systèmes agroforestiers : aide 2022.
- 64L06** - Les Bios du Gers - GABB 32 : subvention et convention de partenariat 2022.
- 64L07** - Terre de Liens : subvention 2022 et convention de partenariat.
- 64L08** - Association Départementale de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32) : subvention 2022 et convention de partenariat 2022.
- 64L09** - Influenza aviaire : accompagnement financier des éleveurs pour les analyses de dépeuplement.
- 64L10** - Attribution d'une subvention et partenariat entre le PETR Pays d'Armagnac et le Département du Gers dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux.

- 73J00** - Aides au maintien du tissu associatif d'intérêt infradépartemental.
- 73J01** - Subvention 2022 à l'union départementale CFDT du Gers.
- 73K00** - Inscriptions d'espaces, sites et itinéraires (ESI) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

- 73K01** - Associations sportives et collectivités territoriales : propositions d'attribution de subventions.
- 73K02** - Terre de Jeux 2024 : conventions de mise à disposition des expositions des Gersois-es Olympiques, Paralympiques et de haut niveau.
- 73K03** - Association Départementale de l'Office Central de Coopération à l'école : subvention pour la réalisation du projet "Du théâtre pour mieux vivre ensemble".
- 73K04** - Association LIRES : demande de subvention au titre de l'année 2022.
- 73K05** - Associations diverses : demandes de subvention, au titre de l'année 2022.
- 73K06** - Subvention d'investissement - BPG 2019 - Tennis Club Massylvain - # 5019
- 73K07** - Création d'une Commission Consultative Citoyenne.
- 73K08** - Coopération avec la Moravie du Sud : accueil d'une délégation tchèque en juillet 2022.

8 - Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

p. 53

- 81A00** - Compte administratif et compte de gestion 2021 - Approbation - Affectation des résultats de l'exercice 2021. (*examiné page 4*)
- 81A01** - Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de :
 - la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux (produit 2021) ;
 - la compensation résultant de la baisse des droits de mutation sur les fonds de commerce produit 2021).
- 81A02** - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs - remise gracieuse.
- 81A03** - Autorisation permanente et générale de poursuites accordée à Madame le Payeur Départemental du Gers.
- 81A04** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements à Auch "Pilotis Labourdette".
- 81A05** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 9 logements à Lasseran.

- 81A06** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 10 logements à Fleurance.
- 81A07** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements à Saint Mont.
- 81A08** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 13 logements à Valence sur Baïse.
- 81A09** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 18 logements à Riscle "Generis".
- 81A10** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 12 logements à Riscle "Actis"
- 81A11** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Maintien de garantie d'emprunt à l'occasion de la vente de logements.
- 81A12** - Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de nouvelles garanties d'emprunt dans le cadre d'un réaménagement de prêts.

- 81P00** - Participation à la permanence des soins :
Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde.

- 81S00** - Partenariat pour la promotion des éleveurs gersois au SIA 2022 à Paris.
- 81S01** - Partenariats de communication - Filières agritouristiques.
- 81S02** - Partenariats de communication - Domaine de la culture et du sport.

- 83H00** - Convention de groupement de commandes pour la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics avec le centre de gestion du Gers.
- 83H01** - Convention de financement du projet : Plateforme de Gestion de Relations aux Usagers (GRU).
- 83H02** - Convention de mise à disposition des ressources informatiques et réseau au profit du Groupement d'Intérêt Public "GERS SOLIDAIRE.
- 83H03** - Services numériques du Département - Modification des statuts de Gers Numérique - Nouvelles articulations et synergies du champs des usages du numérique.

- 83I00** - Modification du tableau des emplois.
- 83I01** - Mise à disposition de fonctionnaires.

- 83I02** - Prime de revalorisation pour certains personnels relevant de la fonction publique territoriale suite au décret n° 2022-728 du 28 avril 2022.
- 83I03** - Rémunération de vacations de médecins.
- 83I04** - Dispositions Complémentaires Forfait mobilités Durables
- 83I05** - Création et composition du Comité Social Territorial
- 83I06** - Recours au vote électronique pour les Élections Professionnelles 2022.
- 83J00** - Compte rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- 83J01** - Attribution de mandats spéciaux à des Conseillers Départementaux.
- 83J02** - Représentations du Conseil Départemental au sein de commissions et organismes divers.
- 84N00** - Abbaye de Flaran : programmation de travaux au titre du strict entretien pour l'exercice 2022.
- 84N01** - Pôle d'Action Sociale de Gimont - Proposition d'acquisition d'un bâtiment 4, rue du Collège à Gimont
- 84N02** - Commune d'Eauze - Proposition de vente de l'ancien Laboratoire viticole à la Communauté de Communes du Grand Armagnac.
- 84N03** - Commune de Cologne - Projet de vente du terrain départemental situé lieudit "A Buguet" à la commune de Cologne.
- 84N04** - MDS de Nogaro - Mise à disposition de locaux pour l'installation d'une Maison France Services et d'une permanence de la Mutualité Sociale Agricole.

Conseil Départemental – Séance du 24 juin 2022

Compte Administratif

La réunion est ouverte à 9h40 sous la présidence de Monsieur Philippe DUPOUY.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, chers collègues je vous propose de regagner vos sièges, merci, et d'ouvrir cette séance en vous demandant de bien vouloir excuser Françoise CASALE qui a donné procuration à Jean-Pierre SALERS; Céline SALLES qui a donné procuration à Francis DUPOUEY et Chantal SARNIGUET qui a donné procuration à René CASTETS.

Mes chers collègues, notre séance d'aujourd'hui sera pour l'essentiel consacrée à l'examen du Compte Administratif de l'année 2021, mais vous comprendrez que je ne puisse ouvrir cette séance sans évoquer le rendez-vous démocratique majeur qu'ont constitué les élections législatives, ni les conséquences de celles-ci pour nous, qui sommes à la fois des élus et des citoyens.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction, celle de constater que la gauche se maintient dans la deuxième circonscription du Département, grâce à l'élection de David TAUPIAC, qui arrive en tête dans 99 % des communes de la circonscription.

À cet instant, j'ai également une pensée toute particulière pour notre Députée sortante, Gisèle BIÉMOURET, que je souhaite remercier pour ces quinze années de mandats, pour son travail, son engagement et sa détermination sans faille pour notre département.

Je tenais également à féliciter l'ensemble des candidates et candidats gersois, pour avoir mené une campagne dans un contexte démocratique difficile à bien des égards.

En effet, j'entame cette séance avec une préoccupation particulière. Notre département, comme le reste de la France, a subi un fort taux d'abstention aux élections législatives : 43,24 % au premier tour et 46,34 % au second. Au niveau national, c'est plus de la moitié de la population qui ne s'est pas rendue aux urnes.

Même si le Gers se place dans les départements les plus civiques de France, je suis bien conscient de cette déperdition, à laquelle nous nous devons de répondre.

Je crois profondément que cette abstention record n'est pas uniquement le reflet d'un désintérêt des citoyens pour la politique, mais bien également le fruit d'une déception de celle-ci.

Face à ce constat, nous devons pouvoir redonner espoir aux citoyens, en bousculant nos habitudes de travail, en innovant encore et toujours.

Mes chers collègues, pour en revenir à l'examen du Compte Administratif pour l'année 2021, je tiens à souligner, qu'une fois encore, il confirme les trois grands principes de notre doxa financière :

- sincérité d'exécution du budget ;
- maîtrise de l'inflexion de notre endettement même dans le contexte d'adhésion au plan de relance ;
- montant historiquement élevé de notre investissement.

S'agissant des niveaux d'exécution du budget, ils s'élèvent en dépenses à 96 % et à 104,5% en recettes.

Ces niveaux d'exécution très importants témoignent de la sincérité du budget qui vous a été présenté en 2021.

Toujours en 2021, la collectivité a repris sa trajectoire de désendettement initiée depuis 2016, en établissant son encours de dette à 122,1 M€, contre 122,8 M€ en 2020.

Ainsi, pour permettre le financement du programme d'investissement 2021, le recours à l'emprunt nouveau s'est établi à 14 M€, proposant ainsi un désendettement de 770 000 €.

Enfin, le Compte Administratif confirme notre volonté de conforter l'attractivité et le développement du territoire gersois.

En effet, le niveau d'investissement augmente significativement par rapport à 2020, avec un effort de plus de 4,5 M€.

C'est un message fort envoyé aux acteurs économiques de notre département, pour qui l'inquiétude est une habitude depuis plus de deux ans, et à qui je veux réaffirmer que le soutien du Département ne faiblira pas, même en situation exceptionnelle.

En effet, le 3 juin dernier, de violents épisodes de grêle se sont abattus dans l'ouest de notre département, mais également cette semaine dans le sud, également ces dernières heures dans le nord ; notamment dans le sud chez notre 1^{ère} Vice-présidente, Céline SALLES qui est aujourd'hui à nouveau, comme ces derniers jours, au chevet de son territoire.

Ces intempéries ont provoqué des conséquences, pour la plupart, catastrophiques.

Je me suis rendu dès le 4 juin, dans plusieurs secteurs comme Castelnau-d'Auzan-Labarrère où j'ai pu constater avec désarroi que 100 % de parcelles étaient détruites dans bien des secteurs.

Le lundi suivant, j'accueillais Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à qui je remettais un courrier lui demandant la reconnaissance de calamité agricole.

Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une énième catastrophe pour notre viticulture et notre agriculture, qui ont subi de violents épisodes de gel deux années consécutives et que, pour la majorité, l'assurabilité des récoltes est une vraie difficulté.

Mes chers collègues, je renouvelle mon soutien auprès des agriculteurs et viticulteurs gersois en engageant le Conseil Départemental à participer à nouveau au fonds d'urgence calamité agricole que l'État nous a indiqué vouloir remettre en place cette année.

Je tiens également à remercier le SDIS et l'ensemble des sapeurs-pompiers pour leur gestion de cette crise sans précédent.

Le Compte Administratif soumis à votre approbation est définitivement le fruit d'un équilibre entre prudence budgétaire et volontarisme de ses responsables politiques.

Je le précise, notre majorité a toujours voulu mener à bien des projets, qui améliorent directement la vie de nos concitoyens.

En 2021, cela se traduit par l'amélioration de nos équipements publics avec plus de 2,5 M€ consacrés à nos collèges, avec des aides en matière d'infrastructures, d'approvisionnement et de traitement de l'eau, la poursuite du financement du très haut débit, ou encore l'engagement financier auprès des communes et des communautés de communes qui est constant et consolidé.

Également, cela se traduit par des aménagements structurels sur nos routes départementales et des projets en faveur de la mobilité douce. Je pense notamment à la finalisation de la voie verte, d'Eauze à Cazeneuve ou de Cazeneuve à Eauze !

Je tiens à le rappeler ici, j'insiste sur ce point, l'adage qui veut que les investissements d'aujourd'hui -s'ils sont bien orientés et bien choisis- sont la croissance et l'emploi de demain, reste immanquablement pertinent.

Le constat est simple, le Compte Administratif de l'année 2021 est à l'image de celui de ces six dernières années : responsable et prometteur.

- Responsable, car nous nous sommes emparés des enjeux les plus préoccupants de notre département. Je pense à l'accès internet, qui est devenu une force de notre territoire, tant nous sommes passés d'un des départements dont le débit était le plus mauvais de l'hexagone à celui dont l'accès au très haut débit est le meilleur d'Occitanie.

- Prometteur, car nous avons lancé des projets dont les effets seront considérables, très importants pour notre département. Je pense ici au salariat des médecins, pour ne plus avoir un seul désert médical dans le Gers d'ici quelques années. Je pense également à notre engagement pour la transition énergétique au travers des énergies renouvelables, également à notre volonté de rapprocher les citoyens des décisions qui les concernent, ou encore, à notre ambition en faveur des mobilités douces.

Je vous le dis avec certitude : nous pouvons nous féliciter d'avoir su faire de notre collectivité une idée neuve, capable d'assurer ses missions traditionnelles et de répondre aux problématiques concrètes de ses concitoyens.

Mes chers collègues, je vous propose de passer dès à présent à **l'examen du Compte Administratif, pour lequel je désigne Bernard GENDRE en tant que Président comme le stipule le Règlement de l'Assemblée et qui me remplacera au moment du vote.**

Je vous remercie.

Est-ce qu'à ce stade il y a des demandes de prise de parole? Non ?

Je vous propose d'ores et déjà d'attaquer par le 1^{er} rapport de la 8^{ème} commission concernant le Compte Administratif, pour lequel je passe la parole à Lydie TOISON.

Rapport 81A00 : Compte administratif et compte de gestion 2021 - Approbation - Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Rapporteuse : Mme Lydie TOISON

Mme Lydie TOISON

Merci Président.

La forte évolution des droits de mutation, associée à une réduction de certaines dépenses de fonctionnement, a contribué à l'amélioration des ratios d'épargne.

Les bons résultats constatés au Compte Administratif 2021 découlent pour partie d'une évolution favorable du produit des Droits de Mutation sur les Transactions immobilières- aussi appelés les DMTO- principale ressource dynamique du Département. En effet, le produit réel 2021 a dépassé de près de 10,1 M€ le produit de l'exercice 2020. Le produit global 2021 s'est ainsi établi à 35,8 M€.

À date, en cette fin de mois de juin 2022, on peut commencer à porter un éclairage sur cette même année sur le choix d'une mise en réserve proposée au Budget primitif 2022 de 6 M€, résultant du produit des droits de mutation perçu en 2021. Cela permettra de couvrir une partie des évolutions des dépenses, notamment dans le secteur social en lien avec la mise en place des mesures du Ségur de la santé. Je rappelle que ce provisionnement est autorisé par la réglementation depuis le 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, le produit des DMTO perçu en début d'année 2022 est favorable, mais compte tenu du contexte, le Département a choisi l'option de la prudence en inscrivant à son budget un produit de 28,5 M€, soit un niveau bien en retrait par rapport à celui du Compte Administratif de 2021 qui était de 35,7 M€. À partir du mois de mai 2022, on peut d'ailleurs constater un repli des encaissements de ces droits de mutation.

En 2021, l'effet croisé de l'augmentation sensible des recettes réelles de fonctionnement et de la diminution des dépenses de fonctionnement participe à la nette amélioration de l'épargne brute de la collectivité.

En effet, l'exercice 2021 a également profité de réductions des dépenses au niveau du RSA et de l'APA :

- Le montant des allocations RSA est quasiment stable, il s'établit en 2021 à 24,99 M€ à comparer à 25,08 M€ en 2020, soit une diminution de -0,34 %.
- Les dépenses d'APA enregistrent également un fléchissement passant de 35,69 M€ en 2020 à 33,78 M€ en 2021.

Cette diminution s'explique essentiellement par la non-reconduction en 2021 des mesures prises en 2020 au bénéfice des SAAD dans le cadre de la crise sanitaire. Cette diminution est également due à la diminution du nombre d'allocataires qui passe de 6 215 au 31 décembre 2020 à 6 094 au 31 décembre 2021, soit moins 121 bénéficiaires.

Les évolutions très favorables constatées au Compte administratif 2021 en recettes (au niveau des DMTO) et en dépenses (au niveau du RSA et de l'APA notamment) mais risquent de s'éroder dès 2022, compte tenu de la situation actuelle économique et sociale.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Lydie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Michel GABAS

Juste un petit mot par rapport au Compte Administratif, il est en conformité avec le Budget, vous l'avez dit en introduction. Les débats en général se portent au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, pour le Compte Administratif on ne fait que constater qu'il est conforme au Budget à 97 ou 98 %.

Notre groupe, bien évidemment, votera le Compte Administratif.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je propose à Bernard GENDRE de venir prendre ma place ponctuellement.

M. Bernard GENDRE

Ahhh !

(rires dans la salle)

(M. Philippe DUPOUY quitte l'hémicycle)

M. Bernard GENDRE prend la présidence de la séance)

M. Bernard GENDRE

Bien, soyons sérieux je vous en prie...

Mesdames et Messieurs, chers collègues, s'il n'y a pas d'observations ou de prises de parole sur ce Compte Administratif, je vous propose de le mettre aux voix.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Il est adopté, nous pouvons rappeler M. le Président. C'est bref !

Délibération adoptée à l'unanimité

*(M. Philippe DUPOUY revient dans l'hémicycle
et reprend la présidence de la séance)*

M. LE PRÉSIDENT

Bien, si ce Compte Administratif a été adopté, je vous en remercie en vous disant malgré tout que ce Compte Administratif est celui de mon prédécesseur.

Nous allons reprendre le cours « normal » de l'examen des rapports. Je vous propose de partir sur la 1^{ère} commission.

1^{ère} commission – Solidarité, santé et protection

Mme Charlette BOUÉ

Président, je souhaiterais faire une intervention sur le schéma global des solidarités en amont des rapports si c'est possible.

M. LE PRÉSIDENT

Avec plaisir !

Mme Charlette BOUÉ

Chers collègues, à mi-parcours de la démarche, voici un point d'avancement des travaux de réalisation du Schéma Global des Solidarités du Gers qui est un gros chantier.

Comme vous le savez, les Départements, chefs de file de l'action sociale, sont responsables des schémas d'organisation sociale et médico-sociale pour les grandes missions qui leur sont dévolues. C'est pourquoi notre collectivité s'est engagée depuis la fin 2021 dans l'élaboration d'un document ressource qui a vocation :

- à retracer les engagements politiques de la collectivité en matière d'action sociale ;
- et à orienter l'intervention au quotidien de ses agents.

Plutôt qu'un schéma en direction « mission », il s'agira d'un Schéma global visant à sortir des logiques de « silo » pour :

- rendre plus cohérents les différents projets de l'action sociale ;
- définir de nouvelles orientations, notamment transversales ;
- faire face aux nouveaux enjeux sociaux du territoire ;
- et rendre lisible la stratégie départementale.

Avec ce Schéma, et en lien avec nos partenaires, notre ambition est :

- de mieux faire connaître nos politiques, nos interventions et nos accompagnements afin de faciliter l'accès aux droits ;
- de changer le regard de la société sur les exclusions ;
- de valoriser le travail social ;
- et cela au plus près des besoins des Gersois.

Nous avons fait le choix de mener ces travaux sur la base d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale, les élus, les agents, les partenaires et la population.

Voilà ce qui a été fait :

- un diagnostic de la situation actuelle a été élaboré par notre partenaire, le Centre Régional d'Étude, d'Action et d'Informations – Observatoire Régional de la Santé Occitanie ;
- et en parallèle, plusieurs temps de concertation ont eu lieu depuis le mois de mars, jusqu'au mois de juin avec les différents acteurs et bénéficiaires.

Pour la suite, une synthèse des ateliers de concertation est en cours de rédaction, qui formalisera les propositions d'orientations stratégiques issues des concertations.

Dans le courant de l'été, un rapport final nous sera proposé par le CREAM-ORS Occitanie.

À partir de là, le Comité de pilotage déterminera les orientations à retenir, sur la base desquelles nous définirons les actions opérationnelles.

Nous aurons en fin d'année 2022 à formaliser l'adoption du Schéma Global des Solidarités, pour une mise en œuvre jusqu'en 2026.

Vous trouverez sur le site Internet du Département :

- une page d'information dédiée au schéma ;
- l'accès au questionnaire ;
- une première newsletter d'information.

Cette newsletter, qui récapitule l'ensemble de la démarche en cours, va vous être envoyée sur vos boîtes électroniques.

Je tiens à remercier les agents de la DGAS pour ce travail constructif et primordial pour mener à bien notre politique départementale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Charlette et merci effectivement à l'ensemble des services qui travaillent activement sur ce sujet et merci aux élus qui encadrent ce travail.

Je vous propose d'examiner le rapport 12B00.

Mme Charlette BOUÉ

Rapport 12B00 : Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Les Jardins d'Agapé (Rafraichissement des chambres).

Il vous est proposé :

- d'accorder une subvention d'investissement de **146 695 €**, à l'EHPAD Les Jardins d'Agapé Auch, pour des travaux de rénovation,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B01 : Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD Résidence Alliance (Rafraichissement des chambres).

Il vous est proposé :

- *d'accorder une subvention d'investissement de 139 926 €, à l'EHPAD Résidence Alliance, à Cologne, pour des travaux de rénovation,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B02 : Participation du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD MONT ROYAL (rénovation toiture).

Il vous est proposé :

- *d'accorder une subvention d'investissement de 5 167 €, à l'EHPAD Résidence Mont-Royal à Montréal du Gers, pour des travaux de rénovation,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B03 : Modalités de la participation du Conseil Départemental à l'achat de modules informatiques par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le cadre de la dématérialisation.

Il vous est proposé d'accorder une aide forfaitaire de 1 000 €, aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile équipés en télégestion, destinée à compenser les frais d'installation d'un module d'interface, dans le cadre de la mise en place du dispositif départemental de télétransmission.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT

Nous allons maintenant examiner plusieurs rapports qui sont en lien direct avec le Ségur.

Mme Charlette BOUÉ

Je souhaitais passer la parole à Élodie LANAVE pour nous faire une présentation un peu plus générale de ce Ségur.

Mme Élodie LANAVE

M. le Président, mes chers collègues, notre système de protection sanitaire au niveau national et au sein de nos territoires est très préoccupant. Sa fragilité a été un peu plus ébranlée à l'occasion des diverses vagues de crises épidémiques.

Les femmes et les hommes, professionnels de la santé, ont été mis sous tension pendant plusieurs semaines sans jamais rompre massivement. Ils ont su fléchir et faire preuve d'abnégation.

L'idée que doit traduire le Ségur de la Santé, en renforçant la qualité de prise en charge du soin, est légitime. Mais son application est une catastrophe mettant à mal notre cohésion sociale, distinguant certains professionnels des autres, créant de la dévalorisation professionnelle et individuelle.

Mes chers collègues, je vous le dis, le Ségur de la Santé n'est pas à la hauteur de toutes celles et ceux qui sont en première ligne.

Notre collectivité s'est mobilisée dès les premières heures pour accompagner et soutenir ces personnels de première ligne dans la limite de ses compétences, mais jusqu'au bout de ses compétences.

De plus, le Ségur de la Santé sollicite et engage une nouvelle fois les Départements, et une nouvelle fois cela reste partiel et sans certitude sur les compensations de l'État.

Trois rapports vont être soumis à délibération de notre Assemblée dont deux rapports pour des extensions de périmètre de revalorisation salariale, confirmant ainsi la segmentation et la sectorisation des revalorisations du Ségur.

Je tiens à vous préciser que ces textes ne concernent toujours pas l'intégralité des personnels, et que cela ne manquera pas de faire naître des insatisfactions dans un secteur d'activité difficile et tendu.

Nous n'en avons pas fini avec l'expression « les oubliés du Ségur »...

De nature optimiste, j'ose espérer une réelle prise de conscience de nos nouvelles autorités et j'apporte à l'ensemble des professionnels, composant la chaîne de la prise en soin, toute ma reconnaissance et gratitude auxquelles ne manqueront pas de s'associer, je n'en doute pas, l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Élodie, pour cette présentation qui effectivement montre bien le désarroi dans lequel sont ces personnels qui interviennent à domicile. On a des témoignages qui affluent de divers territoires de notre département qui indiquent toujours les mêmes questions, les mêmes remarques, les mêmes remontées. Effectivement il y a un vrai sujet. Ce Ségur de la Santé est insuffisant à bien des égards.

J'espère que la représentation nationale se penchera réellement sur la question et apportera des réponses concrètes et complètes à l'ensemble des personnels qui œuvrent dans ce domaine.

Il n'y a pas d'intervention ? On peut passer à l'examen des rapports ?

Rapport 12B04 : Mise en place des mesures issues du décret n°2022-739 du 28 avril 2022 (extension du périmètre d'application de la revalorisation salariale des salariés des établissements publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et handicapées).

C'est l'extension du périmètre de la revalorisation salariale de 183 € nets aux établissements publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et handicapées. C'est une revalorisation qui sera rétroactive à partir de novembre 2021, le reste à charge pour le Département est inconnu. Cela ne concernera malheureusement pas tous les établissements et les calculs se feront sur la base d'ETP et c'est un très gros chantier pour les services.

Il vous est proposé de mettre en place le financement de la revalorisation salariale, en faveur des personnels exerçant au sein des établissements et services médicaux-sociaux publics et privés intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées, relevant de la compétence tarifaire du Département, dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B05 : Mise en place des mesures issues du décret n°2022-740 du 28/04/2022 (revalorisation salariale SAAD Territoriaux, SAAD associatifs et SAAD privés commerciaux).

() suite à une erreur matérielle, le titre du rapport a été complété.*

N'étaient concernés jusque-là que les SAAD associatifs à but non lucratif. Idem c'est l'extension de cette revalorisation salariale de 183 € nets à tous les SAAD commerciaux privés et SAAD publics territoriaux. Le reste à charge pour le Département est toujours inconnu, la projection des SAAD publics sur une année est de 830 000 € à peu près. Pour les SAAD privés commerciaux, une enquête aura lieu en juillet par les services.

Il vous est proposé de mettre en place le financement de la revalorisation salariale en faveur des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile associatifs, dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B06 : Mise en place des mesures issues du décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 (dotation complémentaire de + 3 € aux SAAD et mécanismes de compensation par la CNSA du tarif plancher).

Cette dotation de 3 € par heure est fixée pour les SAAD qui remplissent des conditions fixées par le Conseil Départemental : intervention les soirs, les week-ends et les jours fériés ; une amélioration de la qualité de la vie au travail des intervenants. Il y aura une compensation totale de la CNSA. On mettra en place cette tarification de 3 € à compter du 1^{er} septembre alors

que certains Départements ne la mettront qu'en janvier. Cela représente une dépense pour 2023 de 3 M€.

Il vous est proposé d'approuver la mise en place, dès septembre 2022, de la dotation complémentaire au bénéfice de certains Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12B07 : Subventions de fonctionnement et d'investissement aux organismes œuvrant dans le domaine social.

Il vous est proposé :

- d'attribuer les subventions pour un montant total de 477 250 €, aux associations et structures, pour la mise en œuvre de diverses actions relevant des domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion et des solidarités actives, des personnes handicapées et âgées, en 2022, conformément au rapport ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions d'objectifs correspondantes.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12C00 : Rapport d'exécution 2021 du Contrat Départemental Prévention et Protection de l'Enfance (CDPPE) - projet d'avenant 2022.

Il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport d'exécution 2021-2022 du Contrat Départemental Prévention et Protection de l'Enfance, conformément au rapport,*
- de conclure l'avenant pour 2022 et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à le signer.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12C01 : Projet de convention Caisse Allocations Familiales (CAF)- Conseil Départemental du Gers dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 6 000 € à la CAF du Gers, pour le développement du soutien à la parentalité et des actions du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12D00 : Avenant à la subvention globale élargie 2018 - 2020 du Fonds Social Européen.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion du Fonds Social Européen 2018-2020 étendue à l'année 2022 et le plan de financement prévisionnel correspondant au report des reliquats des crédits FSE 2014-2020, pour un montant de 90 000 €,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à le signer.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E00 : Accord pour l'habitat inclusif.

Il vous est proposé :

- *d'approuver l'Accord pour l'Habitat Inclusif à conclure avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Etat, conformément au rapport,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à le signer.*

Il y a 5 projets qui ont tous été acceptés par la CNSA.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E01 : Convention FEPEM/Département relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de perte d'autonomie et de handicap.

Il vous est proposé :

- *de conclure la convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France, relative à l'accompagnement des particuliers employeurs en perte d'autonomie et en situation de handicap,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E02 : Création d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

Il vous est proposé de créer une nouvelle prestation individuelle, l'Aide à la Vie Partagée (AVP), à destination des personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant s'engager dans un mode d'habitat inclusif, dans les conditions figurant au rapport.

Il y aura un complément d'explication dans le cadre de la commission 2 puisqu'il y a un thème identique.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E03 : Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : Remise gracieuse de dettes

Il vous est proposé d'accorder une remise gracieuse de dettes à deux bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap, pour un montant total de 974 €, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E04 : Dispositif de Téléassistance - actualisation des tarifs et du barème d'intervention de l'aide sociale.

Dans le cadre du dispositif de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, il vous est proposé d'approuver, à compter du 1er juillet 2022, la diminution des tarifs du service de téléassistance et la modification du barème d'intervention de l'aide sociale départementale pour l'accès à ce service, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12E05 : Modification du Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS).

Il vous est proposé d'adopter les modifications apportées aux livrets « Insertion, prévention, santé et logement », « Enfance famille » et « Politiques de l'autonomie » du Règlement Départemental d'Action Sociale, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 12F00 : Contractualisation avec l'État sur l'action sociale : rapport annuel d'exécution du Plan Pauvreté pour 2021/22.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021-2022, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT

Merci Charlette. Nous passons à la 2^{ème} commission, transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte.

2^{ème} commission – Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte

M. LE PRÉSIDENT

En l'absence de Céline SALLES, je propose à Philippe BRET de donner lecture des rapports.

M. Philippe BRET

Rapport 24L00 : Politique départementale de l'habitat du Gers 2022-2028.

Il vous est proposé :

- d'approuver les orientations de la Politique Départementale de l'Habitat pour la période 2022-2028, ainsi qu'il suit :

- participer à la construction d'une stratégie Habitat et Urbanisme sur les territoires ;*
 - contribuer au défi de la transition énergétique et de prévention de la précarité énergétique, en améliorant la performance des logements existants et en accompagnant leurs occupants ;*
 - participer à la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ;*
 - anticiper les effets du vieillissement ou de la perte d'autonomie en faveur du maintien à domicile ;*
 - accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées ou en situation de handicap à travers le développement de projets innovants en faveur de l'autonomie ;*
 - agir sur les équilibres sociaux des territoires à travers la diversification de l'offre de logements très sociaux ;*
 - soutenir la politique patrimoniale de l'Office Public de l'Habitat du Gers ;*
- de valider la programmation 2022 d'un montant de 457 320 € dédiée au volet fonctionnement de la politique de l'habitat et le programme pluriannuel d'investissement qui s'établira à 1 million d'euros par an.*

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Peut-être avant de passer au vote, il n'y a pas de demande d'intervention ?

Mme Hélène ROZIS-LE BRETON

Oui, je voulais juste, par rapport à l'habitat inclusif, nous avons coutume de dire que la collectivité accompagne toute la vie, de la naissance à la fin et elle est effectivement l'échelon de toutes les solidarités et œuvre en faveur d'une société toujours plus juste.

Aujourd'hui la nouvelle politique de l'habitat que nous ambitionnons de mettre en place s'inscrit parfaitement dans cet esprit. Elle traduit la volonté d'offrir à nos aînés un autre modèle de logement, une nouvelle façon d'habiter tout en leur permettant de conserver un cadre de vie familial renforçant les liens sociaux.

Nous le savons bien, les statistiques le confirment, notre département est vieillissant. Il fait partie des départements les plus âgés de la métropole.

C'est pourquoi nous avons repensé la notion de parcours de vie, notamment pour les personnes âgées qui ne peuvent plus vivre seules.

Dans le Gers, département très rural, où la peur de l'isolement et le sentiment de solitude sont bien trop souvent redoutés, l'habitat inclusif répond à ces préoccupations en proposant une nouvelle offre qui est tout à fait complémentaire : permettre le maintien à domicile tout en favorisant la vie sociale des personnes âgées.

Je place beaucoup d'espoir dans le vivre ensemble et le bien vieillir. Je suis convaincue que cette nouvelle manière d'habiter sera fructueuse.

Vivre ensemble, c'est s'entre-aider, se soutenir, partager des moments de vie, apprendre les uns des autres et tisser des liens solides.

Notre Département, en soutenant l'habitat inclusif, ainsi qu'en se portant volontaire au déploiement du projet ambitieux que représente l'Aide à la Vie Partagée, se veut être au plus proche des besoins des Gersoises et des Gersois, j'en suis convaincue.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Hélène. Nous allons passer au vote du rapport 24L00.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Philippe BRET

Rapport 24L01 : Avenant financier à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADIL 32 et le CAUE du Gers dans le cadre du Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG).
--

Dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle entre le Département, l'ADIL 32 et le CAUE du Gers, pour le déploiement du Guichet Rénov'Occitanie du Gers, il vous est proposé, conformément au rapport :

- *d'approuver l'avenant financier à cette convention au titre de l'année 2022 et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à le signer,*
- *d'approuver le plan de financement prévisionnel du Guichet Rénov'Occitanie du Gers, pour un montant prévisionnel de 220 320 €,*
- *d'entériner le montant des subventions de fonctionnement à reverser en 2022, ainsi qu'il suit :*
 - *107 405 € à l'ADIL 32,*
 - *100 536 € au CAUE,*
- *d'approuver la mise à disposition de moyens en personnel, matériels et logistiques en faveur de ces 2 organismes.*

Mme Hélène ROZIS-LE BRETON

Je ne prends pas part au vote puisque je suis la Présidente de l'ADIL et du CAUE.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mme Hélène ROZIS LE BRETON ne prend pas part au vote

M. Philippe BRET

Rapport 24L02 : Convention de fonctionnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Gers au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé, au profit du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Gers, au titre de l'année 2022 :

- de procéder au reversement des 0,5% de la part de la taxe d'aménagement qui lui sont affectés, pour un montant prévisionnel de 350 000 €, dans les conditions figurant au rapport ;*
- de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 82 000 €, destinée à la réalisation de ses différentes missions dont 7 000 € spécifiquement dédiés à l'organisation du concours « villes et villages fleuris » ;*
- de renouveler les aides en nature correspondant à la mise à disposition des services de reprographie et de pré-archivage du Département ainsi que d'un véhicule de service spécifique, notamment dans le cadre du concours « villes et villages fleuris » ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Philippe BRET

Rapport 24L03 : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Gascogne

Il vous est proposé :

- de donner un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Gascogne, conformément au rapport,*
- de rester en pleine vigilance sur la question de la territorialisation de la réduction de consommation du foncier, afin de ne pas conduire à une entrave totale des projets des communes et des EPCI par un gel total du foncier.*

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Michel GABAS ?

M. Michel GABAS

Oui juste un mot sur ce SCOT de Gascogne, pour rappeler qu'au début de la réflexion sur le SCOT il y a quelques années, le Pays d'Armagnac et le Pays de Lomagne Portes de Gascogne, dont à l'époque Raymond VALL était le Président, pour le pays d'Armagnac c'était Mme MITERRAND et M. SAINRAPT, nous étions partis nous sur une réflexion sur un SCOT de pays, comme on le voit dans beaucoup de départements en particulier dans les Landes, où l'on avait des SCOT de pays qui correspondaient à des bassins de vie.

J'ai deux réflexions à faire : la première pour enfoncer une porte ouverte, c'est-à-dire encore un outil qui a été inventé par la bureaucratie et qui complexifie de plus en plus les règles d'urbanisme dans notre département rural ; et on le voit déjà, même s'il n'est pas encore adopté, qu'on a des entraves comme vous le disiez ; il faut rester en pleine vigilance sur la question de territorialisation parce qu'on a déjà des entraves sur des projets parfois simples.

Je voudrais souligner que le maire de Samatan, qui est Président du SCOT, fait un travail remarquable de pédagogie et en particulier dans notre secteur du Pays d'Armagnac où les élus sont vent debout contre ce SCOT.

Et puis, aussi dire que sur le SCOT, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), enfin tout ce qui suit derrière, je ne suis pas certain aujourd'hui qu'après la débauche d'énergie et d'argent public qui ont été mis sur la table pour opérer ce diagnostic depuis 2017, nous ayons derrière de la cohérence, et surtout de la souplesse dans le développement de notre département.

Je sais qu'à ce stade de la réflexion l'avis du Département, comme l'avis des communes, indiffère la suite de ce dossier puisqu'il est en marche, sans faire de jeu de mots, il est en marche comme un bulldozer, donc on ne pourra pas l'arrêter.

Mais en tant que président du Pays d'Armagnac, je voterai contre parce que je veux rester en cohérence avec ceux qui m'ont précédé et en cohérence avec tous les élus, enfin une majorité – pas tous bien évidemment - la majorité des élus du Pays d'Armagnac et certainement du département, qui voient venir ce SCOT de Gascogne comme plutôt un empêcheur qu'un facilitateur.

M. LE PRÉSIDENT

Merci M. GABAS. Effectivement, les avis peuvent être divergents sur le sujet.

D'abord je voudrais rappeler que le SCOT est un outil réglementaire que tous les territoires doivent mettre en œuvre, sauf à faire que, notamment les communes qui sont aujourd'hui au RNU (Règlement National d'Urbanisme) ne puissent plus avoir un seul permis de construire accordé. Ce serait quand même un vrai souci.

Rappeler aussi que c'est effectivement un outil de planification. C'est un outil dont on peut avoir deux lectures : une lecture répressive, en disant que c'est un outil qui apporte énormément de contraintes ; on peut aussi avoir une lecture beaucoup plus positive en considérant que c'est un outil de protection, notamment du foncier agricole. Et pour un département comme le nôtre, malgré tout, c'est quelque chose sûrement d'extrêmement important.

Pour autant, bien évidemment, chacun peut avoir sa propre lecture.

Vous le soulignez, il y a eu un travail important de fait par les représentants de l'ensemble des EPCI, avec des participations qui, effectivement, n'ont pas forcément été de même nature. Et c'est peut-être ce qui conduit aussi à avoir des avis mitigés sur certains territoires. L'idée malgré tout de faire ce SCOT de Gascogne, je pense que c'était quand même la bonne option, même si des avis un petit peu différents avaient été émis au moment de la constitution.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'effectivement, comme l'a rappelé Michel GABAS, le SCOT doit se mettre en conformité avec le SRADDET. Et quelque part, le périmètre du SCOT de Gascogne, qui est le SCOT le plus grand de France, lui permet aussi d'avoir une force non négligeable par rapport notamment au SRADDET.

Encore une fois, la lecture de chacun peut être différente, mais c'est un outil indispensable puisque la loi nous oblige à le mettre en place. Mais de la même manière que vous l'avez indiqué, dans tous les cas l'avis qui va être rendu par le Département n'empêchera pas d'avoir une vigilance très très très particulière sur la mise en œuvre parce que le SCOT c'est un outil, mais après il y a la déclinaison au quotidien, je dirais, sur l'ensemble du territoire.

Une précision quand même, c'est que la déclinaison du SCOT est laissée à l'appréciation de chaque EPCI, ce qui est quand même quelque chose, malgré tout, d'important, me semble-t-il, puisque c'est dans chaque EPCI que se fera, notamment parce que c'est quand même le sujet principal, la répartition du foncier en matière de terres constructibles.

Peut-être Philippe qui a beaucoup travaillé sur le sujet, veux-tu apporter un complément ?

M. Philippe BRET

Je pense qu'effectivement le SCOT peut faire peur parce qu'on l'imagine comme un nouveau document et un empêchement de tourner en rond. Je pense que dans la nécessaire réflexion qu'on a sur l'aménagement du territoire, c'est aussi un corpus de règles et d'outils qui sera à la disposition des territoires pour pouvoir établir leurs documents d'urbanisme de manière concertée avec ce qui se passe autour, ce qui n'est pas la pratique à l'heure actuelle.

À l'heure actuelle, les documents d'urbanisme s'élaborent au niveau communal, voire intercommunal, mais un peu dans une logique insulaire. Et pour le SCOT, justement le but c'est que tout le monde ait les mêmes diagnostics, les mêmes règles du jeu et les mêmes objectifs.

Je pense que c'est quelque chose qui peut faire peur, comme tout ce qui est nouveau, mais qui sera un outil important.

Je souligne ce que vient de dire le Président DUPOUY sur l'importance pour le territoire d'avoir ce SCOT-là, parce qu'il y a des arbitrages qui se font au niveau de l'État, le 50 % de réduction de constructibilité, ce n'est pas le SCOT qui l'impose, c'est la loi, c'est au niveau national que cela s'impose. Il va y avoir des arbitrages au niveau régional et là, c'est le SRADDET qui va se mettre en place.

Plus le territoire sera, on va dire, concerté et autonome avec un outil un peu fort, plus on aura de poids dans ces arbitrages-là. Et on peut imaginer que si le Gers avait été couvert par une dizaine de SCOT, on aurait eu peut-être beaucoup moins de poids pour peser sur ces arbitrages-là.

C'est à ce titre-là que c'est un outil qui me paraît indispensable et qui arrive au bon moment dans le calendrier de ces évolutions des lois sur l'aménagement du territoire.

M. LE PRÉSIDENT

J'ajoute que le SCOT contient en lui une ambition quand même forte de développement. Ce n'est pas un outil uniquement « de contraintes », c'est un outil d'organisation. Il a une ambition forte en termes d'accueil de population et en termes de création d'emplois. Encore une fois, l'ambition est forte, très marquée. Et je serais très heureux, qu'à l'issue de la période qui est identifiée dans ce document, on atteigne véritablement l'ambition qui est portée dans le SCOT, que ce soit en termes d'emplois, que ce soit également en termes d'accueil de population. Jérôme ?

M. Jérôme SAMALENS

Je voulais juste rajouter quelque chose, c'est qu'à la première lecture du SCOT, en tant que maire d'abord, j'ai eu à peu près la même vision que vient de décrire notre collègue Michel GABAS. Mais que, effectivement, au travers des échanges que j'ai pu avoir avec le Président LEFÈVRE du SCOT de Gascogne, à la fois les échanges très précis sur des questions qui peuvent toucher jusqu'à la strate de la commune, mais aussi sur la question de l'organisation territoriale du SCOT et la nécessité de s'organiser collectivement, je pense que le SCOT en fait, que je voyais moi aussi comme un élément finalement perturbateur des projets territoriaux tels qu'ils peuvent aujourd'hui être dans nos mains respectifs en tant qu'élus locaux, le SCOT sera un vrai protecteur de l'ensemble des projets, notamment des projets structurants. Parce que d'abord, les « obligations », ce qu'on peut voir comme des éléments perturbateurs des projets au niveau local, ce sont des éléments législatifs, c'est-à-dire que ce n'est pas imposé par le SCOT, c'est imposé par le législateur. Et que justement, le SCOT nous donne la possibilité, en tant qu'élus, collectivement, de peser sur la façon dont ça va s'organiser sur notre territoire.

Si aujourd'hui ce SCOT venait à ne pas être voté, déjà temporellement on sait aujourd'hui que vraisemblablement on ne le votera pas avant trois années de plus, il faudra rajouter trois années au délai qu'on avait prévu initialement. Et pendant ces trois années-là, on n'aura plus aucune maîtrise sur nos territoires et on sera livré au bon vouloir de l'État qui, effectivement, je rejoins Michel GABAS sur les questions des lois successives qui se sont succédé et qui amènent à la déclinaison territoriale du SCOT, ne sont pas favorables aux territoires ruraux.

Donc le seul moyen d'évoluer positivement dans le contexte législatif, c'est justement de commencer à s'organiser localement. Et le premier pas pour s'organiser localement, c'est de rentrer dans ce SCOT et ensuite dans les EPCI de s'organiser collectivement aussi pour que les territoires ne pâtissent pas des problématiques nationales.

Cela n'empêche pas qu'il faudra nécessairement avoir une discussion, notamment au niveau régional, sur les renégociations du SRADDET. Et ça je crois que si on loupe la marche du SCOT aujourd'hui, demain la capacité qu'a réussi à créer Hervé LEFÈVRE et l'ensemble des élus du bureau du SCOT pour pouvoir peser au niveau régional sera amoindrie. Donc on sera un territoire qui sera affaibli face à la renégociation régionale au niveau du SRADDET.

Donc je crois et j'appelle l'ensemble des Conseillers Départementaux à voter positivement sur ce SCOT.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Jérôme. Juste peut-être un complément qui a été évoqué par Jérôme sur la question des investissements structurants qui effectivement peuvent être de nature -je pense, à la création de nos routes par exemple, voire d'un établissement hospitalier par exemple- à prendre l'essentiel, voire la totalité de la capacité constructible.

Il y a une question qui est posée au plus haut niveau de l'État, donc au gouvernement, pour justement dire clairement comment les choses vont se passer pour ce type d'investissement, ce type d'équipement.

La demande qui est faite, c'est que effectivement ces équipements-là puissent être exclus du périmètre des zones constructibles, dans tous les cas du foncier potentiellement utilisable par les divers EPCI parce que cela pourrait mettre en grande difficulté, voire même réduire à néant quasiment, les capacités de développement de certaines communes, ce qui serait quand même assez désagréable. Encore une fois, ce n'est pas le fond du problème du SCOT.

Vous savez, on est en train de ficeler les choses si je peux m'exprimer ainsi, mais c'est aussi pour se protéger. Quand on voit les projets qui fleurissent ici ou là, en matière notamment de développement durable, je crois qu'il est nécessaire de pouvoir dire à un moment donné ce qu'on veut et surtout ce qu'on ne veut pas. Et le SCOT, à ce titre-là, pose un certain nombre de principes qui nous permettent de nous protéger de certaines choses dont on ne veut pas et dont on ne voudra pas non plus dans les années à venir.

Donc c'est un petit peu l'équilibre à trouver. Le titre c'est « Schéma de cohérence territoriale », donc bien évidemment, il est nécessaire de s'en rapprocher le plus possible, et d'avoir cette cohérence.

On prend acte du vote de chacun, mais je crois comme l'a dit Jérôme, que c'est un passage obligé et que ce document qui a fait l'objet quand même d'un travail assez conséquent et remarquable de la part du Président du SCOT, mais de l'ensemble des élus, voire des citoyens qui ont participé aux diverses réunions qui se sont tenues -même si la période Covid a un petit peu bouleversé la méthode de travail- pour autant, c'est un travail qui a été consensuel et qui a permis d'aboutir à un document qui est, je pense, le plus équilibré possible, même si, comme tout document, il doit présenter quelques inconvénients.

Si vous le voulez bien, je vous propose de passer au vote. Xavier ?

M. Xavier BALLENGHIEN

Oui merci Président de me donner la parole et merci à notre collègue Jérôme SAMALENS de nous avoir fait ce petit cours sur le SCOT.

Juste un regret quand même sur la façon dont cela s'est déroulé ; je crois que l'intérêt du SCOT était aussi de respecter les disparités locales puisque ce qui est vécu dans l'Armagnac n'est pas du tout la même chose que ce qui est vécu sur L'Isle-Jourdain. Ce n'est pas du tout la même chose que ce que nous vivons en Lomagne et en Ténarèze d'ailleurs, avec l'arrivée prochaine du TGV dans dix ans et d'autres projets de développement économique.

Donc, à chaque réunion du SCOT, il a fallu se battre et vraiment se battre pour faire entendre les disparités de chacune de nos collectivités territoriales. C'est vraiment dommage quand les élus se prennent dans le rôle d'administratifs parce qu'à chaque fois on voulait définir très précisément ce que chacun devait faire sur son territoire. Et ça, c'est un peu contraire à l'esprit, je crois, qui avait voulu être donné au départ.

C'est le regret que j'exprime sur le SCOT et je voterai ce SCOT parce que je crois qu'on a besoin d'un document effectivement sur le territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Xavier. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Donc, Michel GABAS. Des abstentions ? Aucune.

Délibération adoptée à la majorité
33 voix pour, 1 voix contre (M. GABAS)

M. Philippe BRET

Rapport 24L04 : Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL 32 - subvention de fonctionnement 2022.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 41 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers,*
- de mettre à sa disposition des locaux, moyennant une redevance annuelle de 430 € TTC par an,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité
Mme Hélène ROZIS-LE BRETON ne prend pas part au vote

M. LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre SALERS souhaite faire une intervention avant le rapport suivant, je lui passe la parole.

M. Jean-Pierre SALERS

Merci Président. Oui, je voudrais mettre un peu en lumière ou en exergue ce rapport qui me paraît un des rapports importants de cette réunion, puisqu'il ne fait rien d'autre qu'approuver la création d'une nouvelle structure départementale qui aura pour titre Énergies Renouvelables en partenariat avec le syndicat départemental d'Énergie du Gers.

Personnellement, je suis très satisfait qu'on puisse travailler ou retravailler puisque dans le temps on a aidé énormément le syndicat dans ses investissements et je suis très satisfait qu'on puisse retravailler avec eux surtout dans ce domaine-là puisqu'on le sait, on est dans une période, on vient d'en parler avec le SCOT, de changement assez radical dans plein de domaines, mais l'énergie renouvelable est certainement un des domaines les plus importants pour les dizaines d'années qui viennent. Même si ce qu'on entend au niveau international aujourd'hui nous laisse un peu perplexes, quand je vois que les pays du Nord de l'Europe sont en train de rallumer des centrales à charbon, on peut être inquiet.

Mais, plaçons-nous à notre niveau et faisons les choses à notre niveau pour que chacun prenne exemple sur ce qu'on fait.

Je suis énormément satisfait de cette nouvelle structure, on est pile dans nos politiques traditionnelles du Département puisque on l'a vu récemment encore, mais un peu plus loin avec des structures départementales qui ont été créées par le Département et qui ont eu toute leur efficacité, de Trigone à Gers Numérique, à Gers Fibre, en passant en ce moment par le PAT ou le SAGE, on est présent dans toutes ces politiques-là et en partenariat avec d'autres structures. Chaque fois c'est gagnant-gagnant. Puisqu'on a démontré, le Centre Départemental de Santé, etc. Enfin bref, on ne va pas tout lister, ce serait trop long, mais vous comprenez ce que je veux dire. On sait que ce genre de structure nous permet d'avoir une synergie très forte entre structures, mais aussi entre citoyens.

Cela permet d'avoir une vision très globale, d'essayer de faire en sorte d'empêcher que la loi naturelle des choses, tu l'as dit Président en parlant du SCOT, qu'on aille faire émerger ici ou là des projets qui seraient par définition uniquement centrés sur leur rentabilité économique et non pas sur l'aménagement réel du territoire. On le voit, le SDEG a une très forte compétence en matière d'énergie électrique ou en matière d'énergie gaz puisque cela fait partie de leurs compétences, évidemment, et on le voit notamment en matière de méthanisation où il y a ici ou là... vous le savez, moi je suis dans un secteur où cela discute un peu quand même ; on se demande si certains projets, c'est bien là qu'il faut les faire, si c'est bien avec cette politique énergétique qu'il faut le mettre en place.

Servons-nous, j'espère que ce sera le cas, de cette nouvelle structure pour aménager notre territoire comme il faut.

La préfecture d'ailleurs, puisque l'on va aller dans ce pôle départemental des énergies renouvelables porté par le Préfet, où on sera présents nous aussi au travers cette future SEM, on peut le dire aujourd'hui, c'est certainement une société d'économie mixte avec comme compétence l'EnR qui va être créée et qui va nous permettre de travailler dans ces domaines-là pour ne pas laisser faire n'importe quoi en matière de photovoltaïque, de méthanisation, de se servir aussi de cette compétence bois énergie que l'on a acquise au fil du temps.

On a des atouts dans le Gers qui ne sont pas des moindres ; c'est certainement notre peu de densité de population qui nous permet peut-être d'avoir des objectifs différents de ceux des métropoles parce qu'on peut peut-être utiliser, si on est assez malin et intelligent pour le faire, cette capacité que l'on a de disposer de territoires importants, peu peuplés et qui nous permettent peut-être de mettre en place des choses qu'on ne pourrait pas faire dans les métropoles.

Donc je vous invite tous à voter avec enthousiasme ce rapport que Philippe BRET va nous lire.

M. Philippe BRET

Rapport 24L05 : Partenariat "Gers Energies Renouvelables".

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de création d'une structure départementale « énergies renouvelables » en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Gers ;
- de conclure la convention de partenariat avec le SDEG et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer, conformément au rapport,
- de créer un comité de pilotage composé de 3 conseillers départementaux et de trois élus désignés par le SDEG.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, peut-être en complément Jean-Pierre, l'objectif de cette nouvelle structure, c'est effectivement de ne pas laisser faire n'importe quoi et de pouvoir s'associer à des projets ; et surtout, l'objectif majeur est de permettre les retombées sur le département et pas que les plus-values ne nous échappent pas et partent hors territoire.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Philippe BRET

Rapport 24N00 : Forêt départementale - création d'un Comité de Pilotage.

Il vous est proposé de créer un Comité de Pilotage « Forêt départementale » constitué conformément au rapport, chargé de définir et de mettre en place l'ensemble des orientations liées à la forêt départementale et d'élaborer un schéma d'accueil du public.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 24N01 : Forêt départementale : proposition de programmation de travaux au titre de l'année 2022.

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt départementale 2018-2037, il vous est proposé :

- *d'approuver le programme de travaux à réaliser en 2022 dans la forêt départementale, pour un montant estimé à 52 409 € TTC en investissement et 27 815 € TTC en fonctionnement, conformément au rapport,*

- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de ce programme, en collaboration avec le service interdépartemental de l'Office National des Forêts.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 24N02 : Forêt Départementale - proposition d'additif à l'état d'assiette 2022.

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt départementale élaboré avec l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2018-2037, il vous est proposé :

- *de compléter l'état d'assiette 2022 en inscrivant de nouvelles coupes sur le massif de Labéjan, conformément au rapport,*

- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents afférents à la réalisation des opérations de vente correspondantes.*

Délibération adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT

Avant l'examen des rapports de la 3^{ème} commission, je voulais juste vous faire part d'une expérience, une expérimentation que nous avons menée la semaine dernière. Il s'agit d'une innovation en matière d'enrobé, innovation qu'on a pu porter sur une route départementale.

C'est une première expérimentation dans le département qui s'est tenue sur une portion de la RD654 entre Monbrun et Saint-Cricq dans le secteur qui m'est cher.

Nous avons expérimenté un enrobé végétal, à base de Biophalt et d'un taux d'agrégats recyclés à 55 %, ce qui représente 22 tonnes de CO2 en moins rejetées, par rapport à une technique traditionnelle à chaud.

La volonté politique que nous portons dans cette collectivité est de toujours minimiser l'empreinte environnementale.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'expérimenter cette démarche dans le cadre d'un contrat d'innovation avec l'entreprise Eiffage, encadré par un protocole de suivi sur plusieurs années, afin d'évaluer sur le long terme l'adaptabilité du produit aux contraintes routières gersoises.

Une expérimentation vertueuse qui s'inscrit pleinement dans la démarche de transition énergétique et écologique du territoire que nous portons.

J'ai eu l'occasion le 16 juin dernier de me rendre sur ce chantier, où j'ai pu constater les bienfaits de ce procédé, mais également, féliciter les agents qui le mettaient en œuvre.

Je tiens à renouveler mes remerciements aux services, à la Direction, pour leur sensibilité à l'innovation, qui recherchent constamment des solutions nous permettant d'être plus efficaces pour réduire notre impact environnemental.

Voilà chers collègues ce que je voulais vous dire à ce propos.

Je passe la parole maintenant à notre collègue Jean-Pierre COT pour l'examen des rapports.

3^{ème} commission – Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités

M. Jean-Pierre COT

Rapport 34M00 : Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap : modifications du règlement départemental.

Il vous est proposé de modifier le règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, portant sur l'adoption d'une organisation directe du transport par le Département, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 34M01 : Voirie Départementale : vente et régularisations d'emprises.

Il vous est proposé, conformément au rapport :

- d'aliéner une parcelle d'une superficie de 1 211 m², sur le territoire de la commune de Villecomtal-sur-Arros, inutile à l'exploitation de la voirie départementale au prix de 205 € ;*
- de procéder aux régularisations d'emprises de la RD247 sur le territoire de la commune de Labastide-Savès et de la RD254 sur le territoire de la commune de Lauraet à titre gracieux ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.*

M. LE PRÉSIDENT

Si je comprends bien M. le Directeur, c'est 205 € qui vont rentrer dans nos caisses ou c'est l'inverse ?

(Réponse inaudible hors micro)

Cela ne peut que vous réjouir donc ! Cela peut prendre plusieurs années, c'est un pari sur l'avenir !

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Jean-Pierre COT

Rapport 34M02 : Voirie départementale : conventions pour la réalisation d'opérations conjointes entre le Département et les Communes ou leurs groupements.

Il vous est proposé :

- de majorer de 20 % les fonds de concours alloués aux communes ou groupements de communes, pour la réalisation de travaux sur la voirie départementale, afin de leur compenser la perte du fonds de compensation pour la TVA ;*
- de participer financièrement aux projets d'aménagement de sécurité de carrefours ou de traverses de villages, avec les communes ou les groupements de communes ci-après :*
 - Castelnau-d'Auzan-Labarrère,*
 - Mouchan,*

- Sempesserre,
 - Sainte-Radegonde,
 - Préchac,
 - Bezolles,
 - SIVOM de Miélan-Marcillac,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT

La première partie de ce rapport concerne les opérations qui ont déjà été engagées et pour lesquelles la Paierie départementale nous a demandé de modifier la règle du jeu en matière de récupération de TVA, ce qui nous a fait faire un petit exercice intellectuel relativement compliqué et conséquent.

Mais bon, de temps en temps il y a des règles qui fonctionnaient depuis plusieurs décennies qui sont remises en question alors que ça fonctionnaient parfaitement et qu'au final personne n'était lésé. La situation n'est pas purgée, raison de plus.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Jean-Pierre COT

Rapport 34M03 : RD953 - Confection de joints de chaussée sur l'ouvrage d'art sur l'Arrats : Convention de travaux entre le Département du Gers et le Département du Tarn-et-Garonne.

Il vous est proposé :

- de conclure la convention avec le Département du Tarn-et-Garonne relative aux travaux à réaliser sur le pont permettant de franchir la rivière Arrats sur les communes de Saint-Antoine et Auvillar,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le document correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 34M04 : Voie Verte de l'Armagnac : groupement de commandes avec la commune d'Eauze concernant la fourniture et la pose de candélabres solaires.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Voie Verte entre Cazeneuve et Eauze, il vous est proposé :

- de conclure la convention de groupement de commandes avec la commune d'Eauze pour la fourniture et la pose de candélabres solaires ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer.

M. Michel GABAS

Je voulais remercier M. le Président d'amener la lumière à Eauze, je vais m'abstenir ainsi que mon DGS, on va être deux à s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT

Vous ne prenez pas part au vote, peut-être ?

Hormis les hommes de l'ombre qui ne prennent pas part au vote, s'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, **le rapport 34M04 est adopté.**

Délibération adoptée à l'unanimité
MM. Michel GABAS et Vincent GOUANELLE ne prennent pas part au vote

M. Jean-Pierre COT

Rapport 34M05 : Ouvrages d'art : participation au développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve via la charte Dolmen.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine départemental d'ouvrages d'art routier, il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la charte Dolmen, pour acter notre participation au projet national de recherche collaborative « Développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve » ;*
- de participer au financement de ce projet à hauteur de 12 000€ HT qui seront versés à l'Institut pour la Recherche appliquée et l'Expérimentation en génie civil, dans les conditions figurant au rapport ;*
- d'autoriser la contribution de la collectivité sous la forme d'apports en nature en partageant des exemples de dimensionnement d'ouvrages maçonnés.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 34T00 : Dispositifs d'accompagnement financier aux projets des collectivités "Gers 2030" : programmation 2022 du Fonds Départemental de Développement (F2D), de la Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+) / 1ère programmation de la Dotation Départementale Rurale (DDR)

Il vous est proposé, conformément au rapport :

- d'adopter la programmation 2022 du Fonds Départemental de Développement, à destination des projets portés par les EPCI, pour un montant de subventions de 802 000 € ;*
- d'approuver la programmation 2022 de la Dotation Départementale Rurale Plus, pour un total de subventions de 1 408 000 € ;*
- d'adopter la première programmation 2022 de la Dotation Départementale Rurale, pour un montant de subventions s'élevant à 155 050 € ;*
- de supprimer la subvention DDR 2021 de 1 500 € au profit du projet de création d'un sentier ornithologique à L'Isle-Jourdain, cette opération étant soutenue au titre des Espaces Naturels Sensibles ;*
- de prendre acte du renoncement de la commune de Plaisance à la subvention de 75 000 € qui lui avait été accordée au titre du F2D pour le projet de la cité des orgues ;*
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les documents correspondants.*

M. LE PRÉSIDENT

Merci, c'était la première programmation des fonds dédiés aux communes et communautés de communes, donc il y aura une nouvelle programmation en fin d'année.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT

Avant de donner la parole à Jérôme SAMALENS, je voudrais faire une petite intervention sur la question de l'innovation départementale en matière d'inclusion numérique.

Notre volonté politique, visant le développement éducatif, ne cesse d'être innovante afin de permettre aux élèves et aux enseignants de disposer des outils les plus performants et adaptés pour parfaire leurs connaissances.

Jérôme y reviendra dans un instant, mais je tenais à évoquer notre dernière expérimentation liée aux différentes crises sanitaires et sociales qui nous l'ont démontré ; lorsque nous sommes coupés de tout contact avec le reste du monde, l'accessibilité aux autres par le numérique devient primordiale voire vitale.

C'est pourquoi, après avoir été alerté par les collégiens et leurs parents, sur la nécessité de permettre à chacun d'accéder à un matériel informatique adapté à domicile, le Département, soucieux de l'accès à l'éducation pour tous, a lancé une expérimentation numérique au collège de Plaisance en novembre 2021.

Chaque 6^{ème} du collège de Plaisance et leurs enseignants ont alors reçu un PC portable gratuitement. Une expérimentation que nous renouvelons cette année pour les raisons que développera Jérôme dans un instant à la lecture du rapport.

Cette expérimentation a vocation à s'étendre à l'ensemble des collégiens, une fois que les conclusions rendues nous permettront de montrer tout l'intérêt que cette opération porte.

Jérôme, peut-être un complément par rapport à ce rapport qui est le premier ?

M. Jérôme SAMALENS

D'abord vous remercier de mettre en exergue ces politiques volontaristes du Département puisqu'elles vont bien au-delà des compétences de l'institution et qu'elles portent effectivement sur l'éducatif numérique, tant à Plaisance que sur le premier rapport sur l'appel à projets numérique éducatif. Effectivement, c'est permettre aux futurs citoyens de demain, aux futurs acteurs économiques aussi de demain d'être, dès le plus jeune âge, en tout cas pendant leur cursus scolaire dans les collèges du département du Gers, d'être au contact et sensibilisés aux nouveaux outils du numérique et à la fois être en capacité de les maîtriser demain quand ils deviendront des acteurs de notre société.

Merci en tout cas pour cette mise en lumière.

M. Jérôme SAMALENS

Rapport 43H00 : Appel à projet numérique éducatif 2022/2023.

Afin d'accompagner les collèges publics gersois dans l'usage des outils numériques favorisant les nouveaux modes d'enseignement, il vous est proposé de retenir les collèges de Riscle, Mauvezin, Vic-Fezensac et Samatan, dans le cadre de l'appel à projet numérique éducatif 2022-2023, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43H01 : Poursuite de l'expérimentation relative à la dotation de PC portables pour les classes de 6ème au collège de Plaisance.

Il vous est proposé :

- de poursuivre l'expérimentation au collège de Plaisance du Gers, pour l'année scolaire 2022/2023, en dotant en ordinateurs portables les nouveaux élèves de 6ème et en maintenant les équipements aux élèves entrant en 5ème,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de mise à disposition gratuite.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43K00 : Subventions culture et langue occitanes au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé d'allouer les subventions ainsi qu'il suit :

- 24 500 € aux associations de culture et langue occitanes figurant au rapport,*
- 1 500 € à l'Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43K01 : Report de l'échéance de remboursement de prêts attribués à deux étudiants.

Il vous est proposé d'accorder à 2 étudiants un report d'échéance de remboursement des prêts d'honneur, pour un montant total de 1 520 €, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43R00 : Collège du Fezensaguet de Mauvezin : utilisation par les collégiens de la piscine municipale de Mauvezin.

Il vous est proposé :

- de conclure une convention avec le collège du Fezensaguet et la commune de Mauvezin pour l'utilisation par les collégiens de la piscine municipale ;*
- de prendre acte du coût de l'utilisation de cet équipement, à hauteur de 53,92 € par heure d'utilisation ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le document correspondant.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43R01 : Collège d'Eauze-Cazaubon : mise à disposition de locaux intercommunaux pour les collégiens pendant la pause méridienne.

Il vous est proposé :

- de conclure une nouvelle convention avec la communauté de communes du Grand Armagnac et le collège d'Eauze-Cazaubon, pour l'utilisation de locaux du Centre de Loisirs Associé au Collège, en vue d'offrir aux collégiens des activités éducatives pendant leur pause méridienne,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de mise à disposition gratuite des matériels, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43R02 : Participation financière du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement des collèges publics et privés à recrutement interdépartemental du Gers pour l'année scolaire 2021-2022

Il vous est proposé :

- de conclure la convention relative à la participation versée par le Département de la Haute-Garonne, d'un montant de 73 075 €, pour sa contribution aux frais de fonctionnement de ses élèves scolarisés au sein des collèges Vert d'Aignan, Notre-Dame le Clos Fleuri de L'Isle-Jourdain et Saint-Christophe de Masseube, pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le document correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 43R03 : Subventions de fonctionnement à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) pour 2022.

Il vous est proposé d'allouer les subventions aux établissements d'enseignement supérieur d'Auch, pour leur fonctionnement en 2022 ainsi qu'il suit :

- 33 000 € à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation,
- 50 000 € à l'Institut Universitaire de Technologie.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 44N00 : Collège Louise Michel à L'Isle-Jourdain : quitus à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) Occitanie pour l'opération d'extension du Service de Restauration Collective.

Dans le cadre de l'opération d'extension du service de restauration collective du collège Louise Michel à L'Isle-Jourdain, il vous est proposé :

- de donner quitus à la SEM AREC Occitanie de la mission de mandat qui lui a été confiée,
- d'approuver la reddition des comptes,
- de procéder à la régularisation comptable correspondant à un excédent de trésorerie de 1 096 € en notre faveur.

Ce qui fera sans doute plaisir à notre DGS.

M. LE PRÉSIDENT

C'est la clôture effective de cette opération qui a débutée il y a maintenant quelques années.

Délibération adoptée à l'unanimité

5^{ème} commission – Culture et tourisme

Mme Nathalie BARROUILLET

Rapport 53K00 : Programmation culturelle 2022 de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées - Flaran.

Dans le cadre de la gestion départementale de l'Abbaye de Flaran, il vous est proposé :

- de donner acte de la communication relative au bilan 2021 de la Conservation départementale du Patrimoine et des musées/Flaran,*
- d'approuver le programme d'activités 2022 du Centre Patrimonial Départemental, pour un montant total de 230 000 €.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 53K01 : Subvention aux associations culturelles au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé :

- d'allouer les subventions pour un montant total de 1 121 550 € aux associations culturelles gersoises figurant au rapport, pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activité, l'organisation de festivals ou manifestations culturelles et leur rôle structurant à l'échelle du département, en 2022 ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de partenariat ou avenants correspondants.*

Si vous permettez Président, sur ce rapport je m'abstiens, étant donné que l'ADDA y figure.

M. LE PRÉSIDENT

Hormis cette non-participation au vote, **le rapport 53K01 est adopté à l'unanimité.**

Délibération adoptée à l'unanimité
Mme Nathalie BARROUILLET et M. Jérôme SAMALENS
ne prennent pas part au vote

Mme Nathalie BARROUILLET

Rapport 53K02 : Subventions aux écoles de musique au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé d'allouer les subventions pour un montant global de 132 324 €, aux écoles de musique figurant au rapport, pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 53K03 : Subventions aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé d'allouer les subventions pour un montant global de 108 000 €, aux équipes artistiques professionnelles gersoises du spectacle vivant pour l'année 2022, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 53K04 : Demande de subvention de l'Association des Anciens du Corps Franc Pommiès pour la première phase du projet de création du "Chemin de l'étoile noire".

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à la section gersoise de l'Association Nationale des Anciens du Corps Franc Pommiès pour la création du chemin du souvenir intitulé "Chemin de l'étoile noire".

Délibération adoptée à l'unanimité

6^{ème} commission – Agriculture, alimentation, eau

M. Bernard GENDRE

Rapport 64L00 : Institution Adour : bilan des aides versées en 2021 et présentation du programme d'actions prévisionnel 2022.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la présentation du bilan 2021 des participations financières du Département, en faveur de l'Institution Adour,
- d'approuver le principe de la participation financière du Département, à l'Institution Adour pour 2022 à hauteur de :
 - .300 000 € en investissement,
 - .138 000 € en fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L01 : Programme départemental 2022 d'aides en matière de Gestion des Milieux Aquatiques : 1^{ère} partie.

Il vous est proposé d'adopter la 1^{ère} partie de la programmation départementale 2022, en matière d'aides à la gestion des milieux aquatiques, pour un montant total d'aides s'élevant à 295 094 €, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L02 : Avis du Département du Gers pour l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour.

Il vous est proposé de donner un avis favorable à l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L03 : Arbre et Paysage 32 : subvention 2022 et convention de partenariat.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 30 000 € à l'association Arbre et Paysage 32, pour ses actions en 2022,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L04 : Arbre et Paysage 32 : aide au programme de plantation de haies 2022.

Dans le cadre de la démarche de lutte contre l'érosion des sols portée par le Département, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 49 000 €, en faveur de l'association Arbre et Paysage 32, pour la plantation de 30 000 mètres linéaires de haies champêtres ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L05 : Opérations d'installation de systèmes agroforestiers : aide 2022.

Dans le cadre des engagements départementaux en matière d'agroforesterie, il vous est proposé de reconduire une enveloppe de 15 000 € pour 2022, au titre du partenariat avec la Région Occitanie et de notifier à l'Agence de Services et de Paiement cet engagement financier, dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L06 : Les Bios du Gers - GABB 32 : subvention et convention de partenariat 2022.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 40 000 € aux Bios du Gers – GABB 32, au titre de ses actions de sensibilisation pour la préservation d'une agriculture et d'une alimentation durable et notamment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, en 2022 ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L07 : Terre de Liens : subvention 2022 et convention de partenariat.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 5 800 € à l'association Terre de Liens Midi-Pyrénées pour ses actions en 2022 ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L08 : Association Départementale de l'Emploi Agricole et Rural du Gers (ADEAR 32) : subvention 2022 et convention de partenariat 2022.

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 9 000 € à l'ADEAR 32 pour ses actions en 2022 ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 64L09 : Influenza aviaire : accompagnement financier des éleveurs pour les analyses de dépeuplement.

Dans le cadre de la crise exceptionnelle liée à l'épisode d'influenza aviaire, il vous est proposé d'attribuer des aides pour un montant total de 3 090 € aux éleveurs figurant au rapport.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, merci pour cette aide qui va dans le sens de notre soutien aux éleveurs, notamment dans le cadre de crise sanitaire, comme nous le faisons hélas depuis quelques années.

Délibération adoptée à l'unanimité

Donc rapport 64L10...

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Merci M. le Président. Juste en amont de la présentation de ce dossier, qui est en résonnance avec ce dont nous avons parlé tout à l'heure avec le SCOT etc, donc ce PAT, on voit sur deux rapports qu'on a eu sur cette commission les conséquences de se fédérer et de renvoyer aussi les dividendes sur le territoire au niveau de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de l'agriculture.

Nous préparons pour la semaine prochaine les Assises de l'Alimentation, donc mardi, mercredi et jeudi, avec des conférences extrêmement intéressantes le mardi soir. Le matin on aura un travail avec beaucoup de techniciens, on a pas mal d'inscrits pour le mardi matin.

Pour mercredi soir une conférence qui va nous faire réfléchir, quel est notre avenir et quels enjeux pour l'alimentation de demain ?

Mercredi on aura une journée très technique aussi le matin sur la restauration collective, l'après-midi des ateliers.

Nous sommes très contents et très fiers d'accueillir au moins 45 producteurs pour notre repas solidaire du soir, donc là-dessus je vous engage à vous inscrire parce que les places commencent à être un peu limitées. On va être victimes de notre succès, il reste quelques places.

L'argent qui sera récolté sera envoyé à la Banque Alimentaire.

On travaille en partenariat là-dessus avec Jérôme SAMALENS, et je pense que c'est intéressant dans le cadre du Conseil Départemental.

Le jeudi, on continue à travailler autour de « quelle alimentation et quelle agriculture pour demain ? », si je peux résumer « de la fourche à l'assiette », mais comment et par quelle réflexion.

Il y a « Gastromôme » avec un concours de nos jeunes, c'est un travail qui est fait depuis longtemps autour de la restauration collective. Les premiers ambassadeurs sont les jeunes et nos personnels ATOS ont un rôle éducatif et une responsabilité pédagogique importante.

Ce sera la mise en lumière du travail qui est fait dans nos établissements. Les premiers gagnants ont été Mirande, les deuxièmes Aignan, qui mercredi soir gagnera le concours, ça je n'en sais rien.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Cathy et l'ensemble des services qui ont travaillé pour l'organisation de ces assises qui sont extrêmement importantes et une bonne projection pour l'avenir de l'alimentation dans le département.

L'objet de ce rapport est de voir la déclinaison du PAT qui est faite sur nos territoires puisque bon nombre d'EPCI, voire de PETR, s'emparent également du sujet pour le décliner de manière opérationnelle sur leur territoire.

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Rapport 64L10 : Attribution d'une subvention et partenariat entre le PETR Pays d'Armagnac et le Département du Gers dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux.
--

Dans le cadre du projet « C'est fait dans le Gers », il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 3 875 € au PETR Pays d'Armagnac, pour la mise en œuvre de l'action « design du village gourmand itinérant »,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

M. LE PRÉSIDENT

Le Président du PETR peut peut-être nous dire un mot sur le projet ? Si c'est pas un piège hein ! (*rire*)

M. Michel GABAS

Non non ce n'est pas un piège ! Je connais mes dossiers ... (*rire*) Dans le cadre de la promotion justement des produits locaux et des circuits courts, lors des événements festifs dans notre département, il s'agit de mettre en avant les produits locaux par des stands qui soient bien signalisés. C'est une signalétique pour mettre en avant les produits locaux. C'est pas très cher. Merci pour votre aide et évidemment je m'abstiendrai de voter.

M. LE PRÉSIDENT

M. GABAS ne prend pas part au vote, **le rapport 64L10 est adopté.**

Délibération adoptée à l'unanimité
M. Michel GABAS ne prend pas part au vote

Merci Cathy et Bernard.

7^{ème} commission – Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Rapport 73J00 : Aides au maintien du tissu associatif d'intérêt infradépartemental.

Il vous est proposé d'allouer les subventions au titre de l'aide au maintien du tissu associatif d'intérêt infradépartemental, conformément au rapport.

La liste vous a été donnée, pour ceux qui seraient en retard, n'oubliez pas, il n'y a plus qu'une séance où l'on pourra le passer.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour ce rappel.

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Rapport 73J01 : Subvention 2022 à l'union départementale CFDT du Gers.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 2 520 € à l'union syndicale CFDT du Gers, pour la réalisation de son programme d'activités en 2022,
- de prendre acte de l'utilisation de la subvention accordée en 2021 à ce syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 73K00 : Inscriptions d'espaces, sites et itinéraires (ESI) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Il vous est proposé d'inscrire au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, les 3 Espaces Sites ou Itinéraires suivants :

- espace nature de l'Armagnac « Un grand vert de l'Armagnac » porté par le PETR du Pays d'Armagnac,
- descente de la Baïse en canoë kayak entre Berdoues et Mirande, porté par le Comité départemental de canoë-kayak,
- le sentier « Au fil des vallées du Gers », porté par le Département du Gers.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Camille BONNE

Rapport 73K01 : Associations sportives et collectivités territoriales : propositions d'attribution de subventions.

Il vous est proposé :

- d'accorder des aides pour un montant total de 30 230 € aux associations sportives et collectivités territoriales, dont la liste figure au rapport, (la Pétanque de la Hourre ayant annulé le tournoi de pétanque golf rugby les 24 et 25 juin 2022) ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant à la convention avec le comité départemental de l'UNSS du Gers.*

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Je souligne qu'avait lieu hier une belle manifestation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques à laquelle plus de 900 élèves gersois ont participé, du primaire aux 6^{ème}. C'était une belle manifestation à laquelle Camille, Charline et moi-même avons participé. Belle manifestation, belle organisation, le partenariat avec l'UNSS prend tout son sens au travers notamment de ce type de manifestation.

C'est une manifestation qui a l'intérêt également de maintenir la pression pour faire en sorte que pour ces JO qui se présentent à l'horizon de 2024 nous puissions, nous Département du Gers, faire aussi une belle fête.

M. Camille BONNE

Hier 900 enfants étaient réunis sur Auch, c'était des enfants d'établissements labellisés Génération 2024, un label de l'Éducation nationale en vue des Jeux Olympiques. Étaient réunis des enfants d'écoles primaires et des 6^{ème} de certains collèges de tout le département, donc ça a été vraiment une très belle fête. Ce n'est pas la première année que cela se fait, cela a déjà eu lieu, même si avec le Covid il y a eu des années où cela a été annulé. Evidemment nous reconduirons l'an prochain en espérant qu'il y ait de nouvelles labellisations.

Je me tourne aussi vers les élus qui peuvent être élus de collectivités qui ne sont pas encore labellisées Terres de jeux ou qui n'ont pas d'établissements scolaires labellisés, sachez que les établissements scolaires labellisés seront invités à venir à la journée olympique et paralympique l'an prochain qui est le 23 juin tous les ans puisque c'est le CIO qui a fixé la date.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, merci. Avant de faire voter ce rapport, je voulais aussi saluer les performances remarquables de bon nombre de clubs dans toutes les disciplines et peut-être en rugby saluer et espérer que l'équipe de L'Isle-Jourdain ramène le titre de champion de France à la maison.

Mme Christine DUCARROUGE

Merci Président d'avoir une pensée pour nous ! Je vous remercie beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT

Oui, je sais que c'est un territoire qui est extrêmement pauvre et en manque d'imagination, donc je me permets de le saluer lorsqu'il y a une performance remarquable, et je croise les doigts !

Je ne pourrais pas assister avec regret au match qui se déroule à Mazamet contre Agde, mais je pense que tout le peuple L'Islois se déplacera jusque-là et ramènera le « bout de bois » comme le disent les rugbymen !

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Camille BONNE

Rapport 73K02 : Terre de Jeux 2024 : conventions de mise à disposition des expositions des Gersois-es Olympiques, Paralympiques et de haut niveau.

Il vous est proposé :

- de mettre à disposition des collectivités labellisées « Terres de Jeux 2024 » et des collègues labellisés « Génération 2024 », deux expositions intitulées « Gersois-es olympiques et paralympiques » et « Sportives gersoises de haut niveau » ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT

Ces collections étaient présentées hier dans le cadre de la journée Olympique et Paralympique.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Rapport 73K03 : Association Départementale de l'Office Central de Coopération à l'école : subvention pour la réalisation du projet "Du théâtre pour mieux vivre ensemble".

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 700 € à l'Association Départementale Office Central de Coopération à l'École, à titre exceptionnel, pour la réalisation de son projet « Du théâtre pour mieux vivre ensemble », au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 73K04 : Association LIRES : demande de subvention au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association LIRES, pour ses dispositifs d'accompagnement « métier et insertion territoriale » et « entrepreneuriat » ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 73K05 : Associations diverses : demandes de subvention, au titre de l'année 2022.

Il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 4 700 €, aux associations diverses figurant au rapport, pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 73K06 : Subvention d'investissement - BPG 2019 - Tennis Club Massylvain - # 5019

Il vous est proposé :

- d'annuler la subvention de 3 500 € attribuée à la commune de Masseube, pour la réalisation d'un terrain de padel,*
- d'allouer cette subvention au Tennis Club Massylvain, qui reprend ce projet,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

M. LE PRÉSIDENT

Un changement de maître d'ouvrage.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le rapport 73K07, peut-être Hélène une prise de parole à ce sujet ?

Mme Hélène ROZIS-LE BRETON

Par rapport à la création de la commission consultative citoyenne, si nous devons composer notre Assemblée Départementale des forces qui ont obtenu le plus de voix lors de notre élection de 2021, cet hémicycle serait vide.

Vide, car dans chacun de nos cantons, c'est l'abstention qui s'est très largement imposée avec plus de 55 % des Gersois qui n'ont pas voté.

Élections après élections, cette tendance se confirme, au point de caractériser une véritable désertion de la vie politique par nos concitoyens.

Aux urgences écologiques et sociales, s'ajoute désormais l'urgence institutionnelle et politique.

D'abord, car lorsque nous laissons la place libre, ce sont souvent les extrêmes qui s'en emparent, comme l'histoire et le présent peuvent en témoigner.

Ensuite, car il nous revient de redonner aux citoyens, confiance en la politique. La politique, c'est une immense toile d'araignée qui constitue le lien entre un individu et la société qui l'entoure. Aujourd'hui, les citoyens ne votent plus, ne s'engagent plus dans des associations, et ne se connaissent plus.

Partout, l'individualisme gagne. À l'isoloir devront s'ajouter des lieux d'échanges, la commission citoyenne en est un.

Enfin, car pour faire face aux défis environnementaux et sociaux, le point de départ est le consensus politique. La démocratie est faite pour trouver un équilibre entre toutes les opinions.

Or, 70 % des 18-30 ans se sont abstenus lors des dernières élections législatives. Nous devons former les citoyens de demain aux outils démocratiques, seuls véhicules de la prise de décision collective, sans laquelle nous ne mettrons rien en œuvre.

Je sais que ce changement de pratiques peut en faire douter certains dans cet hémicycle. Je vous invite à regarder attentivement ce qu'il pourra se passer au sein de cette commission citoyenne.

Les prochains mois serviront à cadrer parfaitement le fonctionnement de cette commission citoyenne. Alors au travail !

M. Michel GABAS

Juste un petit mot, j'entends tout ce que vous dites. Il y a eu des expériences réalisées pendant le mandat de M. MACRON, c'était les grands débats et la commission citoyenne sur l'Écologie par tirage au sort. Et puis là, en projet il y a la refondation. Moi je suis sceptique parce que finalement, pendant cinq ans, il y a eu des débats, de grands débats, j'en ai même fait un à Eauze aussi, je suis très républicain, je suis ce qu'on me dit de faire. C'était très intéressant, mais je me suis rendu compte que c'était toujours les mêmes qui participaient et que ceux qui ne viennent pas voter ne sont pas forcément dans ces lieux-là.

Et puis, à l'arrivée, au bout de cinq ans, où il y a eu des grands débats, où il y a eu une commission sur l'Écologie et bien on a beaucoup d'abstentions, alors je ne suis pas certain que ce soit le bon médicament. Mais ça fait partie des thérapeutiques possibles.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, merci. Effectivement je partage le fait que c'est un outil parmi sûrement d'autres, mais c'est un outil important malgré tout. Et si on peut sensibiliser un petit peu les citoyens aux problématiques qui sont les nôtres, il faut peut-être être inventifs aussi dans la façon dont on organise les choses, avec peut-être des sujets... dans tous les cas, essayer de décliner le sujet au plus près des citoyens de manière à ce qu'ils en perçoivent bien l'intérêt. Parce que quelques fois sur les grandes thématiques ça part un peu dans tous les sens et au final on a un petit peu de mal. Il faudrait peut-être être beaucoup plus concrets dans nos approches pour permettre d'avoir une meilleure reconnaissance, nous qui sommes les représentants des citoyens, même si nous sommes proches de nos citoyens. Pour autant, je pense que c'est utile aussi de temps en temps d'aller chercher cette parole citoyenne, dont on peut peut-être s'éloigner quelques fois.

Dans l'ordre, Vincent GOUANELLE et Bernard KSAZ.

M. Vincent GOUANELLE

Oui merci M. le Président, chers collègues. Bien évidemment, je ne suis pas contre à ce qu'il y ait un lieu d'échanges, un lieu de dialogue, je crois que nous avons dans nos communes,

sur nos territoires, des agoras à notre niveau, à notre échelle. Mais c'est toujours cet état d'esprit de dire et de penser que les élus sont éloignés des citoyens et déjà que les élus ne sont pas des citoyens. Je crois que les élus nous sommes, nous élus locaux, élus nationaux, nous sommes les premiers des citoyens certainement à échanger, à dialoguer avec nos concitoyens, lorsqu'on est maire, lorsqu'on est Conseiller Départemental. Moi cela m'hérise toujours un petit peu.

Et l'isoloir, je crois, doit rester quand même la base et le principe, même s'il y a des lieux de dialogue. La démocratie représentative, c'est ce sur quoi notre République est basée et constituée. Sinon, on revient à la Grèce antique et on tire au sort nos élus. Et ça, c'est encore un autre sujet.

Effectivement, je suis d'accord avec Michel GABAS, on a vu au niveau national ou même local...

M. LE PRÉSIDENT

C'est normal, c'est votre patron Monsieur GOUANELLE !

M. Vincent GOUANELLE

Non, pas ici. On a vu au niveau national et au niveau local, avec le budget participatif par exemple, des échanges citoyens, des échanges sur le territoire et effectivement l'abstention n'a pas diminué. Donc oui des lieux de dialogue et de discussion, ok. Mais je crois qu'à un moment donné, peut-être qu'effectivement il faut trouver autre chose, quoi ? Je ne sais pas.

Nous sommes tous ici dans ces rangs, nous sommes tous présents au plus près de nos concitoyens. Alors c'est un principe plus général, c'est un état d'esprit plus général, un état d'esprit de responsabilisation et peut-être, hélas, et là je crois que c'est un constat que nous partageons tous, où l'individualisme prend le pas sur le collectif.

Nous le voyons certes lorsqu'on se présente aux élections, mais c'est vrai dans les associations et dans le monde associatif, l'engagement rencontre ce même problème. Et pourtant les associations sont des lieux de partage, de dialogue, de rencontre.

Est-ce que nos concitoyens ont besoin de ça ? Je ne sais pas. C'est une question que je pose, que je me pose.

Mais en tout état de cause, je crois qu'on ne peut pas remettre en question la démocratie représentative dans son entièreté. Mais il faut, oui, des lieux. Je ne suis pas sûr que cela règlera le problème de l'abstention, mais il faut ces lieux de dialogue. Pensons surtout que l'isoloir reste quand même le principe de base de notre République.

M. LE PRÉSIDENT

Dans tous les cas, il n'est pas du tout question de substituer la démocratie participative à la démocratie représentative. Bien évidemment, c'est toujours quand même la représentation départementale qui au final fixera les règles. Pour autant, il y a peut-être besoin de pédagogie autour de la compréhension, de la façon dont les décisions sont prises. Et peut-être qu'à ce

niveau-là, cela permet de désamorcer un certain nombre de sujets. Parce qu'à l'évidence, il y a quand même un désamour avec la chose publique, je crois que là aussi tous les outils sont bons.

Bernard d'abord avait demandé la parole et ensuite Cathy.

M. Bernard KSAZ

Très brièvement pour dire que ce rapport n'est pas d'essence macronienne, c'est-à-dire que ce n'est pas une commission Théodule, on espère qu'elle sera suivie d'effets et justement la commission devra veiller à ce que ses préconisations soient concrétisées.

Après, c'est sûr que pour moi il n'y a pas antinomie entre démocratie représentative et participative. Et la logique, par rapport aux abstentionnistes, n'est pas de leur demander de venir, mais c'est « d'aller vers » parce qu'on se rend compte qu'il y a des publics, si on ne va pas les chercher, qui ne viendront pas vers nous.

Et c'est vrai qu'effectivement, je rejoins Michel GABAS, on s'est rendu compte que souvent, dans ces cénacles, on a un peu des « professionnels de l'associatif » qui participent et qui ont souvent un intérêt personnel aussi. Mais là, la logique est justement de transcender cet état de fait pour aller chercher des personnes qui ne s'expriment pas et effectivement, par ce biais-là, essayer de les reconnecter à la chose publique. Alors tout le monde est d'accord ici dans ce cénacle pour dire que ce n'est pas évident, mais si on ne le fait pas ce sera encore plus compliqué.

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Merci beaucoup M. GOUANELLE de rappeler effectivement ce genre de fondamentaux. Je ne crois pas du tout à l'antagonisme qu'il peut y avoir entre démocratie représentative et démocratie participative, mais plutôt à l'itérativité qu'il pourrait y avoir entre elles.

Être aujourd'hui dans la démocratie continue, c'est pour moi quelque chose d'extrêmement intéressant, c'est aussi ce qui va nous permettre peut-être d'évaluer certaines choses que nous faisons et peut-être à un moment de revenir à des fondamentaux.

Je vous rappelle le titre de cette commission, elle s'appelle « Vie associative, Sports, Démocratie citoyenne », mais surtout un mot qui me tient particulièrement à cœur, c'est « Éducation populaire ».

Là, nous sommes en train de revisiter ce que nous avait proposé Jean MACE à l'époque, ou CONDORCET, c'était la démocratie, la participation et l'éducation pour tous et partout, c'est-à-dire vraiment travailler à la formation et à l'éducation du citoyen.

Aujourd'hui, on est dans ce cadre-là, alors peut-être qu'on a perdu chacun de nos côtés une forme de crédibilité aussi. Peut-être que certains élus ou certaines élues ont oublié aussi d'où on venait, où l'on partait, où l'on devait aller et comment travailler. J'en suis d'accord avec vous, mais aujourd'hui un des outils éducatif et pédagogique, et je rejoins le Président sur ce

niveau-là de la pédagogie, c'est aussi de travailler, d'aller vers et de faire de l'itérativité entre nous à un moment, cela ne nous enlèvera jamais à la fin le vote de la démocratie représentative.

Mais derrière, ça s'appelle l'aide à la décision, la prise de responsabilités en tenant compte des réalités de terrain et des priorités aussi de nos concitoyens. Sans faire de populisme, à un moment chacun doit prendre ses responsabilités, mais consulter, travailler et faire avec.

Oui alors on a vu effectivement des grands débats, etc., je ne suis pas là-dessus, je pense que quand on a moins de 200 000 habitants, on peut travailler aujourd'hui sur des territoires hyper ruraux, sur des vrais sujets de société. Et je pense que la consultation citoyenne en fait partie, c'est un des outils pédagogiques au service de l'éducation populaire.

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour ce débat fort intéressant et je rappelle que...

Francis DUPOUEY, je te donne la parole.

M. Francis DUPOUEY

Président, vous hésitez à me donner la parole ?

M. LE PRÉSIDENT

Je n'avais pas vu excusez-moi !

M. Francis DUPOUEY

Non, je taquine !

Je vais être un bon centriste, c'est-à-dire d'accord avec tout le monde. Cette commission citoyenne à laquelle j'ai participé un petit peu me plaît énormément, c'est quelque chose d'intéressant, en espérant qu'elle apporte des solutions positives et qu'elle règle ce vrai problème de l'abstention.

L'abstentionnisme, il faut remonter bien en arrière pour en trouver peut-être la responsabilité. Ont été au pouvoir la gauche républicaine de pouvoir et la droite pendant des années. Ont-ils répondu, et c'est l'interrogation, moi qui suis un militant, qui ai été un militant pendant des années du Parti socialiste, est-ce que nous avons répondu les uns et les autres, à gauche et à droite, aux vrais problèmes des Français qui aujourd'hui, par voie de conséquence et cela arrive, ce n'est plus la gauche et la droite, on ne sait plus qui est au pouvoir, à ce vrai problème du pouvoir d'achat ? Déjà aujourd'hui, chacune et chacun, Vincent l'a dit tout à l'heure, nous sommes au contact, tous les jours, les élus, autant que nous sommes, de nos concitoyens qui nous rappellent certaines choses.

Ils nous disent aujourd'hui « on est au bout, on n'en peut plus », et c'est vrai. Alors ils ne vont pas aux urnes, ils restent chez eux.

La citoyenneté, j'entendais ça il n'y a pas longtemps, c'est le vote. D'aller aux urnes. Et si vous avez remarqué, chez moi mais ailleurs aussi, pour m'en être entretenu avec mes collègues, voisins et amis, les personnes âgées à 90 ans avec la canne sont venues et viennent toujours. Ce

sont les jeunes qui ne viennent pas. Pourquoi ? On pourrait évoquer le sujet, mais ce serait trop long.

Moi, je suis très prudent dans ce qui est cette démocratie participative que j'écoute et que j'entends. Parce qu'en ce moment même où je vous parle, nous avons un blocage de cette démocratie participative à l'entrée du site d'enfouissement de Pavie où on a bloqué les camions pour l'histoire du feu d'il n'y a pas si longtemps, ils sont 7 ou 8 à bloquer l'entrée et nous allons détourner des déchets vers Le Houga, ce qui va faire une dépense supplémentaire. Je vous dis ça pour la petite histoire, parce que là c'est un vrai sujet les déchets, l'eau, on n'en parle pas beaucoup, pas souvent.

On me reproche, on nous reproche, de ne pas assez communiquer. J'ai encore fait une communication à la presse mardi qui passera ces jours, en rappelant quels sont les faits, par exemple du feu qui a eu lieu à Pavie il n'y a pas longtemps où s'est rendu mon collègue Michaël AURORA élu à résidence, il est allé constater un feu qui a été éteint en 30 minutes. Ce n'était pas la fin du monde et on vient nous accuser, ça c'est la démocratie participative je le dis, les citoyens tout simplement ne veulent pas de décharge chez eux, mais personne n'en veut. On connaît le problème.

Quand il y a un départ de feu comme ça, c'est parce que le citoyen, que je suis et que nous sommes, peut-être quelquefois nous n'avons pas le bon geste de tri et nous mettons dans la poubelle noire des piles de téléphone, le téléphone, des piles, des solvants. Il faut savoir qu'une pile de téléphone qui est là-dedans, qui vient sur un site, quand le compacteur passe, juste un petit frottement enflamme cette pile. C'est comme ça, c'est un feu superficiel.

Cette démocratie participative que j'écoute et que j'entends, j'ai été président d'association, mais il ne faut pas toujours exagérer. J'en viens à dire, et j'en resterai là parce que je serais trop long, j'en viens à dire qu'il y en a qui profitent de cela pour monter sur la scène publique et on peut en faire aussi de la politique avec la participation. Cette participation qui n'est pas toujours dans un intérêt commun ou public, mais dans un intérêt personnel. Je pourrais citer d'autres exemples. Cela me gêne beaucoup.

Mais après, que nous travaillions et que nous essayions de ramener nos citoyens vers le vrai, le concret, ce que nous faisons. Mais moi, élu depuis pas longtemps, quand on inaugure une mairie, je vais participer à l'inauguration d'une mairie demain en tant que Président de Trigone, je dis toujours que la mairie est la vraie maison parce que les citoyens viennent à la mairie d'abord pour passer un bon moment et puis pour s'exprimer et exprimer cette démocratie représentative. Parce que, parce que quand nous décidons, qui a les clés ? C'est nous !

Alors si on fait des choses qui ne plaisent pas, et bien au bout de cinq ans, ou six ans, je ne sais plus quel mandat, on nous « vire ». Ce n'est pas pour autant qu'on ne doit pas entendre le peuple parce qu'on a créé cette mode et peut-être que par le passé, on n'a pas assez communiqué, on n'a pas assez intéressé. Mais c'est difficile parce qu'aujourd'hui, vous voulez

planter un arbre, pardon de caricaturer, vous avez tout de suite le voisin qui est contre parce qu'il va le gêner. Ne parlons pas des déchets, personne n'en veut, tout le monde en produit. Alors là, n'en parlons plus.

J'aurai l'occasion de faire un débat là-dessus parce que peut-être qu'un jour, M. le Président, il faudra faire un débat sur le problème du traitement des déchets dans ce département. Par rapport au centre de tri qui va se faire, je le confirme ici aujourd'hui, c'est un grand sujet important qui peut intéresser et qui intéresse évidemment tous mes collègues que vous êtes. Je voulais dire tout ça.

Je rappelle que cette démocratie est représentative parce que les citoyens viennent voter et s'ils ne viennent pas voter c'est pour d'autres raisons, c'est mon avis tout à fait humble.

Merci M. le Président de m'avoir donné la parole et de pouvoir m'exprimer sur un sujet très sensible sur lequel nous sommes presque tous d'accord.

M. LE PRÉSIDENT

Merci cher Francis pour ce plaidoyer pour la démocratie participative. Pour autant, comme tu l'as dit et répété, je crois qu'il est de notre devoir d'écouter les citoyens et peut-être que les écouter c'est aussi leur donner la parole dans des instances comme une commission qui n'a rien de très formel et qui permet peut-être malgré tout de délier les langues avant qu'elles viennent les délier sur des manifestations à Pavie ou ailleurs.

Qui donne lecture de ce rapport, s'il n'y a pas d'autres prises de parole ?
Cathy ?

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Oui, et je l'assume.

Rapport 73K07 : Création d'une Commission Consultative Citoyenne.
--

Il vous est proposé :

- d'approuver la création, à titre expérimental, d'une Commission Consultative Citoyenne, nouvel outil de démocratie participative, permettant de nouer un dialogue avec les Gersois sur des thématiques relevant de la compétence du Conseil Départemental ;*
- de prendre acte du remboursement des frais de déplacement des membres titulaires qui assisteront à ses réunions, conformément au rapport.*

M. LE PRÉSIDENT

Un mot important, cette ouverture de dialogue s'effectuera bien évidemment dans le cadre des compétences du Département ; tout ce qui pourrait donner lieu à discussions par ailleurs devra être organisé dans d'autres instances, d'autres lieux.

Je rappelle aussi que nous avons souhaité que cette commission soit plurielle, donc les membres des deux groupes y participeront, s'ils le souhaitent bien évidemment.

Le rapport 73K07 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de M. GOUANELLE.

Délibération adoptée à la majorité
33 voix pour, 1 abstention (V. GOUANELLE)

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Rapport 73K08 : Coopération avec la Moravie du Sud : accueil d'une délégation tchèque en juillet 2022.

Dans le cadre de la coopération avec la Moravie du Sud, il vous est proposé d'accueillir une délégation d'élus tchèques en juillet prochain et de prendre en charge les frais d'accueil estimés à 6 000 €.

Il faut re-contextualiser parce que cela fait un petit moment qu'on n'en a pas parlé à cause de la crise sanitaire, mais c'est un travail que nous avons depuis de nombreuses années avec ce pays. La cheville ouvrière était plutôt Bernard GENDRE qui a beaucoup bossé sur ce dossier en termes de solidarité internationale, je pense qu'il y a eu beaucoup d'échanges.

Je pense qu'on est tous ravis de reprendre cette ouverture d'esprit qui ne sera pas une fracture du crâne, mais bien une ouverture d'esprit vers l'extérieur et l'international.

M. LE PRÉSIDENT

Tout à fait, avec des échanges très fructueux notamment avec un certain nombre de collègues, Riscle je crois bien et d'autres également. Bernard, tu veux dire un mot ?

M. Bernard GENDRE

Je veux juste rappeler l'historique qui date : première réflexion en 2005, l'histoire poursuit son cours. On avait surtout une coopération entre lycéens, entre le collège viticole de Riscle et le collège viticole de Valtice en République Tchèque et la cité scolaire Maréchal Lannes de Lectoure et le lycée professionnel de Nogaro autour du sport automobile et de toutes les manifestations qui allient à la fois le circuit de Nogaro et le circuit de Brno en Moravie.

Il faut savoir que cette coopération s'est poursuivie par la suite en répondant à des appels à projets européens, notamment citoyens d'Europe, où c'était l'Union européenne qui avait financé la poursuite de ces projets. Il faut voir si on peut s'inscrire à nouveau sur des projets de coopération financés par l'Europe.

Je vous invite tous à venir accueillir la délégation lorsqu'on aura le programme définitif.

Mme Cathy DASTE-LEPLUS

Pour compléter ce que disait Bernard, il y avait aussi un programme Erasmus qu'Yvette RIBES avait travaillé avec trois pays, la France, l'Irlande et l'Écosse sur la culture gaélique et la culture occitane ; c'est aussi en sachant d'où l'on vient que l'on sait où l'on va.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, merci. Donc cet accueil est prévu fin juillet, 25 et 26 juillet quelque chose comme ça ? Bon, j'en sais un peu plus que vous...

M. Bernard KSAZ

Juste un petit mot pour dire que la coopération avec ce territoire a commencé en fait en 1805 puisque le Maréchal LANNES a participé à la bataille d'Austerlitz.

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour cette précision.

S'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, **le rapport 73K08 est adopté.**

Délibération adoptée à l'unanimité

8^{ème} commission - Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

(Départ de M. Bernard GENDRE)

M. Bernard KSAZ

Rapport 81A01 : Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de :
- la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux (produit 2021) ;
- la compensation résultant de la baisse des droits de mutation sur les fonds de commerce produit 2021).

Il vous est proposé :

- de répartir au profit de l'ensemble des 454 communes gersoises de moins de 5 000 habitants (hors stations classées de tourisme), la totalité des fonds pour un montant global de 6 594 294 €, constitués par :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, soit 6 592 463 €, d'une part,*
- celui de la compensation de la baisse des taux des droits de mutation sur les fonds de commerce à hauteur de 1 831 €, d'autre part,*
- d'adopter les critères de répartition, pour l'attribution des dotations revenant à chacune des communes bénéficiaires, à savoir :*
 - 10 % au prorata de la population,*
 - 40 % au prorata de l'effort fiscal,*
 - 50 % au prorata de la moyenne des dépenses d'équipement brut constatées sur les trois derniers exercices connus.*

Je rappelle que ces critères n'ont pas été modifiés.

M. LE PRÉSIDENT

Il n'y a pas que le Département qui profite des Droits de Mutation à un niveau élevé, les collectivités communales et intercommunales en bénéficient également.

M. Bernard KSAZ

D'ailleurs à ce titre, Président, il sera bon de rappeler à nos collègues que vu le niveau élevé et exceptionnel de DMTO cette année, il ne faut pas que les communes tablent pour leur budget 2023 sur la même enveloppe. C'est vraiment exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour ces précisions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81A02 : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs - remise gracieuse.

Il vous est proposé :

- *d'admettre en non-valeur les recettes non recouvrées au titre des exercices antérieurs d'un montant de 83 836 €, conformément au rapport,*
- *d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 302 € au tiers figurant au rapport.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81A03 : Autorisation permanente et générale de poursuites accordée à Madame le Payeur Départemental du Gers.

Conformément à la réglementation, il vous est proposé d'accorder à Mme le Payeur Départemental du Gers une autorisation permanente et générale de poursuites, sur l'ensemble des budgets du Département, dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81A04 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements à Auch "Pilotis Labourdette".

Rapport 81A05 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 9 logements à Lasseran.

Rapport 81A06 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 10 logements à Fleurance.

Rapport 81A07 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements à Saint Mont.

Rapport 81A08 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 13 logements à Valence sur Baïse.

Rapport 81A09 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 18 logements à Riscle "Generis".

Rapport 81A10 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition-amélioration de 12 logements à Riscle "Actis"

Conformément aux rapports, il vous est proposé :

- *d'accorder la garantie du Département pour le remboursement d'emprunts contractés par la SA Gasconne d'HLM du Gers auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, pour la construction de logements à Auch, à Lasseran, Fleurance, Saint-Mont, Valence-sur-Baïse et l'acquisition-amélioration de logements à Riscle ;*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.*

Les rapports 81A04 à 81A10 sont adoptés à l'unanimité

M. Michaël AURORA ne prend pas part aux votes

Rapport 81A11 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Maintien de garantie d'emprunt à l'occasion de la vente de logements.

Il vous est proposé :

- *de maintenir la garantie accordée à la SA Gasconne d'HLM du Gers pour les prêts à la construction dont bénéficient les 9 logements qu'elle envisage de vendre, à Fleurance,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.*

Délibération adoptée à l'unanimité
M. Michaël AURORA ne prend pas part au vote

Rapport 81A12 : Société Anonyme Gasconne d'HLM du Gers - Demande de nouvelles garanties d'emprunt dans le cadre d'un réaménagement de prêts.

Il vous est proposé :

- *de réitérer la garantie du Département pour le remboursement des emprunts réaménagés, contractés par la SA Gascogne d'HLM du Gers, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément au rapport,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.*

Délibération adoptée à l'unanimité
M. Michaël AURORA ne prend pas part au vote

Rapport 81P00 : Participation à la permanence des soins : Convention relative au paiement des actes et forfaits de garde.

Il vous est proposé :

- *de valider le principe du paiement direct par le Département des rémunérations dues aux médecins salariés des centres de santé départementaux, participant à la permanence des soins, ainsi que de l'encaissement, en contrepartie, du paiement des actes réalisés ;*
- *de conclure la convention type relative au paiement des actes et forfaits de garde dus aux médecins des centres de santé participant à la mission de service public de permanence des soins ambulatoires ;*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81S00 : Partenariat pour la promotion des éleveurs gersois au SIA 2022 à Paris.

Dans le cadre de partenariats de communication, il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € aux 5 éleveurs gersois figurant au rapport, pour leur participation au concours général agricole du Salon International de l'Agriculture, en 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81S01 : Partenariats de communication - Filières agritouristiques.

Dans le cadre de partenariats de communication, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 3 300 € aux associations relevant des filières agritouristiques figurant au rapport, pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 81S02 : Partenariats de communication - Domaine de la culture et du sport.

Dans le cadre de partenariats de communication, il vous est proposé d'attribuer les subventions pour un montant total de 4 300 € aux associations culturelles ou sportives figurant au rapport, au titre de 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83H00 : Convention de groupement de commandes pour la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics avec le centre de gestion du Gers.

Il vous est proposé :

- de poursuivre le partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction publique du Gers, pour la mise en œuvre d'une plateforme départementale de dématérialisation des marchés publics, dans les conditions figurant au rapport,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de groupement de commandes.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83H01 : Convention de financement du projet : Plateforme de Gestion de Relations aux Usagers (GRU).

Dans le cadre du projet de plateforme de Gestion de Relation aux Usagers qui permettra de créer un point d'accès unique rassemblant l'ensemble des démarches en ligne que le Département, les EPCI et les organismes de protection sociale proposent en faveur des Gersois, il vous est proposé :

- de conclure la convention de financement avec la Direction Interministérielle du Numérique Relations aux Usagers, afin de bénéficier d'une aide de 139 500 € de France Relance, représentant 75 % du coût total TTC du projet de 186 000 € ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à la signer.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83H02 : Convention de mise à disposition des ressources informatiques et réseau au profit du Groupement d'Intérêt Public "GERS SOLIDAIRE.

Il vous est proposé :

- de mettre à disposition du GIP « Gers Solidaire », des ressources et systèmes informatiques, à titre gracieux, valorisés à hauteur de 20 850 € annuel,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83H03 : Services numériques du Département - Modification des statuts de Gers Numérique - Nouvelles articulations et synergies du champs des usages du numérique.

Il vous est proposé :

- de prendre acte des statuts de Gers Numérique modifiés à la suite de la nouvelle articulation des relations entre le Syndicat Mixte et le Département tels que figurant au rapport,*
- de prendre acte du maintien de l'engagement du Département au soutien de Gers Numérique, tant en fonctionnement qu'en investissement ;*
- de valider le principe de la création d'une instance de pilotage à constituer entre ces deux entités ainsi que le Centre de Gestion du Gers intervenant en lien avec notre Département, dans le cadre du bouquet de services numériques proposés par le Département aux Communes et aux EPCI.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I00 : Modification du tableau des emplois.

Il vous est proposé d'approuver les modifications du tableau des emplois du Département nécessaires au fonctionnement des services, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I01 : Mise à disposition de fonctionnaires.

Il vous est proposé :

- de mettre à disposition un fonctionnaire départemental, auprès de l'association Dispositif d'Appui à la Coordination du Gers, dans les conditions figurant au rapport ;*
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I02 : Prime de revalorisation pour certains personnels relevant de la fonction publique territoriale suite au décret n° 2022-728 du 28 avril 2022.

Il vous est proposé, en application de la réglementation et conformément au rapport :

- de verser la prime de revalorisation aux agents titulaires et contractuels des filières sociales et médico-sociales qui exercent des fonctions d'accompagnement socio-éducatif d'un montant de 229 € bruts mensuels ;*
- de verser la prime de revalorisation d'un montant de 517 € bruts mensuels aux médecins.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I03 : Rémunération de vacations de médecins.

Compte tenu de l'impossibilité récurrente de pourvoir les postes de médecins au regard de la pénurie de ces praticiens, il vous est proposé de faire appel, en tant que de besoin, à des médecins occasionnels qui seraient rémunérés sous forme de vacation à 70 € brut de l'heure et de rembourser les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I04 : Dispositions Complémentaires Forfait mobilités Durables

Dans le cadre du dispositif du Forfait Mobilités Durables en faveur des agents départementaux visant à les encourager à utiliser les déplacements doux pour le trajet domicile-travail, il vous est proposé d'approuver les modalités de son versement, conformément au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I05 : Création et composition du Comité Social Territorial

Dans le cadre du renouvellement général des instances consultatives, il vous est proposé la création d'un Comité Social Territorial dans les conditions figurant au rapport.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83I06 : Recours au vote électronique pour les Élections Professionnelles 2022.

Il vous est proposé de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83J00 : Compte rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Il vous est proposé de donner acte au Président du Conseil Départemental de sa communication relative aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux concernant les rapports 2019-2020 des délégataires de service public, et les bilans d'activité 2019-2020 du Centre thermal de Castéra-Verduzan, conformément au rapport.

M. LE PRÉSIDENT

Vous donnez acte de la présentation.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Bernard KSAZ**Rapport 83J01 : Attribution de mandats spéciaux à des Conseillers Départementaux.**

Il vous est proposé d'attribuer un mandat spécial aux Conseillers Départementaux pour leur participation aux Marchés Flottants, du 16 au 18 septembre 2022, à Paris.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 83J02 : Représentations du Conseil Départemental au sein de commissions et organismes divers.

Il vous est proposé de désigner des représentants du Conseil Départemental, au sein de commissions et organismes divers, ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATIONS « ASSEMBLÉE »	
Instances	Membres proposés
1^{ère} Commission : Solidarité, santé et protection	
Commission « Transport Scolaire des Elèves en Situation de Handicap (TSESH) <i>Cette commission remplace le Comité de pilotage relatif à l'Allocation Individuelle de Transport (AIT) pour les élèves et étudiants handicapés</i>	En qualité de membres de la 1 ^{ère} Com ^o : . Mme Charlette BOUÉ . Mme Yvette RIBES En qualité de membres de la 3 ^{ème} Com ^o : . M. Jean-Pierre COT . Mme Charline DUMONT En qualité de membre de la 4 ^{ème} Com ^o : . M. Jérôme SAMALENS
Conseil de Famille	<u>Titulaires</u> . Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE . Mme Hélène ROZIS LE BRETON <u>Suppléants :</u> . Mme Charlette BOUE . Mme Yvette RIBES
Groupes de travail « Projet Régional de l'ARS Occitanie »	Groupe de travail « vieillissement » : . Mme Charlette BOUÉ Groupe de travail « santé mentale » : . Mme Charlette BOUÉ Groupe de travail « Transformations numériques » : . Mme Charlette BOUÉ
2^{ème} Commission : Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte	
Comité de pilotage « Gers Energies Renouvelables »	- M. Philippe DUPOUY - Mme Céline SALLES - M. Jean-Pierre SALERS
Comité de pilotage relatif à la Forêt Départementale	Les membres de la 2^{ème} Com^o « Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte » : - Mme Céline Salles - M. Jean-Pierre SALERS - M. Philippe BRET - Mme Hélène ROZIS LE BRETON - M. Camille BONNE - M. Gérard CASTET

	- M. Jean-Pierre COT - Mme Cathy DASTE-LEPLUS - M. Xavier BALLENGHIEN - M. René CASTETS - Mme Emeline LAFON - M. Francis LARROQUE Le Vice-Président de la 7^{ème} Commission « Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire », responsable du Sport : - M. Camille BONNE La Présidente de la 7^{ème} Commission et de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Gers : - Mme Cathy DASTE-LEPLUS La Présidente du Comité Départemental du Tourisme (CDT) Destination Gers : - Mme Elodie LANAVE
3^{ème} Commission : Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités	
Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) – Conseil de Surveillance	M. Jean-Pierre COT
Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) – Comité de pilotage	- Titulaire : Jean-Pierre COT - Suppléant : Philippe BRET
Comité des Partenaires	- Titulaire : Charline DUMONT - Suppléant : Jérôme SAMALENS
7^{ème} Commission : Démocratie citoyenne, sport, vie associative et éducation populaire	
Commission Consultative Citoyenne	3 élus référents : - Mme Hélène ROZIS LE BRETON - M. Philippe BRET - Mme Emeline LAFON

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 84N00 : Abbaye de Flaran : programmation de travaux au titre du strict entretien pour l'exercice 2022.

Il vous est proposé d'approuver le programme de travaux de strict entretien de l'Abbaye de Flaran, au titre de l'année 2022, pour un montant de 9 948 € HT, pour lesquels une participation de l'Etat est attendue, correspondant à 40% du montant des travaux, soit 3 979 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 84N01 : Pôle d'Action Sociale de Gimont - Proposition d'acquisition d'un bâtiment 4, rue du Collège à Gimont

En vue de permettre la relocalisation du Pôle d'Action Sociale de Gimont, il vous est proposé :

- *d'acquérir les deux lots de copropriété constituant l'entier immeuble situé 4, rue du Collège à Gimont, pour un montant total de 400 000 €,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les actes d'acquisition correspondants.*

M. LE PRÉSIDENT

Merci, c'est une opération qui était nécessaire depuis fort longtemps. Pour avoir visité les locaux de la PAS de Gimont il y a dix ou quinze ans, et je doute fort que cela se soit amélioré depuis, il y avait un besoin impératif de trouver une solution pour cette PAS de Gimont pour permettre à nos agents de travailler dans des conditions décentes.

(Réponse inaudible hors micro)

D'accord, donc il y aura une cession qui viendra en temps utiles pour atténuer le coût de l'acquisition de l'immeuble dans lequel sera déménagée la PAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Bernard KSAZ

Rapport 84N02 : Commune d'Eauze - Proposition de vente de l'ancien Laboratoire viticole à la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Il vous est proposé :

- *d'accepter l'offre de la Communauté de Communes du Grand Armagnac, pour l'achat du site de l'ancien laboratoire viti-vinicole d'Eauze au prix de 270 000 € net vendeur,*
- *de constater la désaffectation du site et de procéder à son déclassement,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'acte de vente correspondant.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 84N03 : Commune de Cologne - Projet de vente du terrain départemental situé lieudit "A Buguet" à la commune de Cologne.

Il vous est proposé :

- *de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public départemental d'un terrain situé à Cologne,*
- *de céder ce terrain à la Commune de Cologne, moyennant le prix de 17,28 € le mètre carré,*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'acte de vente correspondant.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport 84N04 : MDS de Nogaro - Mise à disposition de locaux pour l'installation d'une Maison France Services et d'une permanence de la Mutualité Sociale Agricole.

Il vous est proposé :

- *de mettre des locaux de la Maison Départementale des Solidarités de Nogaro à la disposition :*
 - *de la communauté de communes du Bas-Armagnac pour l'installation d'une Maison France Services, pour une redevance annuelle de 4 542 €,*

• de la Mutualité Sociale Agricole pour assurer ses permanences, pour une redevance annuelle de 3 125 € ;

- de réaliser des travaux d'aménagement pour un montant estimé à 135 000 € HT, la communauté de communes participant à hauteur de 45 678 € et la MSA à hauteur de 37 548 €, sous réserve d'ajustements en fonction de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental octroyée par l'Etat ;

- de conclure les conventions d'occupation temporaire correspondantes et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à les signer.

M. Vincent GOUANELLE

Je ne participe pas au vote, mais bien évidemment je me réjouis que ce projet arrive à terme et se réalise enfin après plusieurs années de discussions et de travaux.

M. LE PRÉSIDENT

Comme quoi nous apportons une attention particulière, quel que soient les territoires.

M. Vincent GOUANELLE

Je n'en doute pas et en plus les Maisons France Services sont de beaux outils même si on n'oublie pas que les collectivités pallient à l'absence de l'État, mais ça nous le savons, et on l'a souvent dit ici sur ces bancs et d'ailleurs nous le partageons avec pas mal de personnes ici.

Ce sont d'ailleurs des lieux de proximité pour nos concitoyens et pour les usagers, et on s'aperçoit vraiment sur l'ensemble du territoire gersois, en tout cas en ce qui nous concerne, le bien-fondé de ces maisons France Services au plus près des territoires et des usagers.

M. LE PRÉSIDENT

Merci de rappeler qu'effectivement les collectivités viennent en remplacement des services de l'État qui partent, qui délaissent nos territoires et c'est une des réponses à la question également de l'abstention.

M. Bernard KSAZ

Oui c'est ce que je comptais rajouter, c'est-à-dire que ces Maisons France Services sont le corollaire de la destruction des services publics dans ce pays et effectivement, avec le transfert de charges sur les collectivités, et pas forcément avec le même service rendu à nos citoyens. C'est dommage, ce sont des choix qui sont faits et je ne pense pas qu'ils s'inversent rapidement.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. S'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, à part la non-prise de position de notre collègue Vincent GOUANELLE, **le rapport 84N04 est adopté.**

Délibération adoptée à l'unanimité
M. Vincent GOUANELLE ne prend pas part au vote

Nous arrivons au terme de l'examen des rapports, je voulais vous remercier toutes et tous pour la tenue de cette séance.

La prochaine séance aura lieu le 23 septembre pour une Commission Permanente qui se réunit dans le même périmètre finalement. Non c'est un Conseil Départemental, peu importe puisque le périmètre est le même.

Les commissions organiques auront lieu la semaine qui précède.

Je clos cette séance et je vous propose de nous retrouver à la résidence à 12 heures 30 pour un repas en commun et vous souhaiter à toutes et à tous, pour ceux qui vont en prendre, de belles vacances. Merci.

La séance est levée à 12h00.

Séance du 24 juin 2022
à 9 h 30

Président de séance : Philippe DUPOUY
Secrétaire(s) de séance : Charline DUMONT

Conseillers Départementaux	Présent	Absent	Procuration donnée à	Observations
AURORA Michaël	X			-81A04 à 81A12: n'a pas pris part au vote
BALLENGHIEN Xavier	X			
BARROUILLET Nathalie	X			-53K01 : n'a pas pris part au vote
BONNE Camille	X			
BOUÉ Charlette	X			
BRET Philippe	X			
CASALÉ Françoise		X	SALERS JP.	
CASTET Gérard	X			
CASTETS René	X			
COT Jean-Pierre	X			
DASTE-LEPLUS Cathy	X			
DEJEAN-DUPÈBE Chantal	X			
DESENLIS Benoit	X			
DUCARROUGE Christine	X			
DUMONT Charline	X			
DUPOUEY Francis	X			
DUPOUY Philippe	X			-81A00 : absent
ESPÉRON Patricia	X			
GABAS Michel	X			-24L03 : vote contre -34M04 : n'a pas pris part au vote -64L10 : n'a pas pris part au vote
GENDRE Bernard	X			-81A00 : présidence de la séance -à compter du rapport 81A01 : départ de la séance - Procuration à C. BOUÉ
GOUANELLE Vincent	X			-34M04 : n'a pas pris part au vote -73K07 : abstention -84N04 : n'a pas pris part au vote
KSAZ Bernard	X			
LAFON Emeline	X			
LANAVE Elodie	X			
LARROQUE Francis	X			
MANISSOL Valérie	X			
RIBES Yvette	X			
ROZIS LE BRETON Hélène	X			-24L01 : n'a pas pris part au vote -24L04 : n'a pas pris part au vote
SALERS Jean-Pierre	X			
SALLES Céline		X	DUPOUEY F.	
SAMALENS Jérôme	X			-53K01 : n'a pas pris part au vote
SARNIGUET Chantal		X	CASTETS R.	
TINTANÉ Isabelle	X			
TOISON Lydie	X			



DEPARTEMENT DU GERS

DGA RESSOURCES ET MOYENS

Direction Action Juridique et Institutionnelle - Service de l'Assemblée

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Conseil Départemental du 24 juin 2022

Le présent Procès-Verbal, établi dans le respect des conditions déterminées par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art. L 3121-13), sera publié sous format dématérialisé sur le site Internet du Département et mis à la disposition du public sous format papier dans un délai d'une semaine à compter de sa signature.

Ce document, dûment établi et composé de tous les éléments prévus par les dispositions susvisées, a été arrêté au cours de la séance du Conseil Départemental du 22 septembre 2022.

Fait à Auch, le 22 septembre 2022

Philippe DUPOUY

**Président
du Conseil Départemental**

Charline DUMONT

**Secrétaire
du Conseil Départemental**

